

La Poste Française aux Armées

1914 - 1918

7e Région militaire - 7e Corps

René MOGNON

Woippy

Janvier 1999

Contenu

- 1. La Poste française aux Armées 1914 - 1918** p. 9
- Le 7e Corps d'armée et son rôle en août 1914
 - La franchise postale, les grandes manœuvres
 - Les hostilités
 - Correspondances destinées aux mobilisés (front du nord-est)
 - Première période : 3 août au 11 décembre 1914
 - Deuxième période : 11 décembre 1914 au 11 novembre 1918
- 2. Les marques militaires de franchise postale** p. 15
- La zone des armées
 - Front et arrière
 - Aviation militaire
 - La zone de l'intérieur
 - Intendance - Génie
 - Camp d'entraînement du Valdahon
 - Marques diverses, lettres pour l'étranger
- 3. Les marques de caractère ferroviaire** p. 26
- L'utilisation militaire du chemin de fer
 - Initiation à la poste et marcophilie ferroviaire
 - Les ambulants, les convoyeurs
 - Les ambulants de mobilisation
 - Les bureaux ambulants d'armées
 - Les gares régulatrices
 - Le commissaire militaire, le commissariat spécial
 - Le réseau ferroviaire, le service de garde des voies
- 4. Les marques de formations sanitaires** p. 38
- La franchise postale
 - Les hôpitaux d'évacuation
 - Les hôpitaux militaires du territoire
 - Les hôpitaux gérés par le service de santé
 - Les hôpitaux sous le contrôle du service de santé
 - Les hôpitaux bénévoles, les hôpitaux et établissements particuliers
 - Les hôpitaux étrangers en France
 - Marques diverses
 - La "gentille" infirmière
- 5. Les marques de contrôle postal, censure et prisonnier de guerre** p. 50
- La légitimité du Contrôle Postal
 - Organisation du Service de Contrôle Postal
 - Contrôle postal particulier
 - La commission de Besançon
 - Pontarlier-international
 - Conclusion
 - Journal des prisonniers de guerre



1. La Poste Française aux Armées 1914 - 1918

Août 1994

Il y a 80 ans débutait la Première Guerre Mondiale, la Grande Guerre...

Il n'est pas question ici d'en réécrire l'histoire, tout au plus quelques mots sur les premiers combats du mois d'août 1914. Par contre, l'étude de la Poste aux Armées permet une approche complémentaire des événements. Les services postaux étudiés sont, pour l'essentiel, ceux du 7ème corps d'armée (7e C.A.)

Le 7ème corps d'armée et son rôle en août 1914

Issu en 1870 de l'Armée du Rhin divisée en sept corps d'armée (C.A.), le 7e C.A. avait son quartier général (Q.G.) à Colmar. Après l'annexion de l'Alsace, il est intégré dans la 7e division militaire (Dijon) avec Q.G. à Besançon. Il participe aux grandes manœuvres d'avant-guerre de 1904 à 1912. En 1914 c'est le 7e C.A. qui engage les hostilités avec trois divisions : 14e et 41e D.I. (Infanterie) et 8e division de cavalerie.

Le 1er août 1914, Raymond Poincaré étant Président de la République, et René Viviani, Président du Conseil des ministres, la mobilisation générale est ordonnée.

La 1ère armée devait assurer la couverture depuis la frontière suisse jusqu'à la Lorraine avec deux corps d'armée: le 7e dans la Trouée de Belfort et le 21e dans les Vosges.

Or, la mobilisation n'est pas la guerre! Il était donc interdit d'installer les avant-postes à moins de 10 kilomètres de la frontière afin d'éviter toute provocation.

L'ennemi en profita pour faire de nombreuses incursions dans la zone inoccupée, raflant sans vergogne récoltes et bétail. Le 2 août, l'une d'elles se termina tragiquement: une patrouille de cavaliers d'un régiment de Mulhouse commandée par le lieutenant Mayer tombe au petit matin sur un poste du 44e R.I. placé à la sortie de Joncherey, village voisin de Delle ; le caporal Peugeot charge à la baïonnette le lieutenant qui le tue d'un coup de pistolet. Les hommes ripostent, tuant le lieutenant. Le caporal André Peugeot, instituteur, est le premier mort d'une guerre de quatre ans qui ne sera déclarée que le lendemain à la France par l'Allemagne.



La franchise postale

Une loi du 24 juillet 1870 accorde la franchise postale à tous les militaires, officiers et hommes de troupe en campagne. Cette disposition cesse à la fin des hostilités.

Les grandes manoeuvres

Les premières eurent lieu en 1880. Mais de 1900 à 1913, l'armée française s'est livrée tous les ans à ces opérations.

Le mécanisme de la Poste aux Armées, après la guerre de 1870, avait été réajusté par la loi du 13 mars 1875 et par le décret du 24 mars 1877. Il comprenait des *Bureaux Sédentaires*: Q.G. de corps d'armée, Directions générales, gares de chemin de fer essentielles; des *Bureaux Volants* qui suivaient les unités; des *Bureaux Ambulants d'Armée* reliant les uns aux autres.

Le personnel, militarisé, administrant ces bureaux était en même temps chargé du service de la Trésorerie aux Armées, d'où son appellation de "*Trésor et Poste*". Il relevait tout à la fois du Ministre des Finances et du Commandement.

Les estampilles

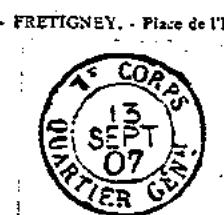
Durant les manoeuvres, le "Payeur" utilise son cachet "TRESOR ET POSTES" ou celui des unités.



Cachet avec numéro
du payeur (17).



7e Corps. Quartier Général.
13 sept. 1907.



Infanterie. 14e Division.
7 sept. 1907.



Ces cachets (ou marques) servent à annuler les timbres, puisque les militaires ne disposent pas de la franchise en temps de paix. Toutefois, ils perçoivent quelques timbres à titre gratuit spécialement surchargés "F.M." (Franchise Militaire). Timbre ci-contre :



Remarque: en France, les manoeuvres ont toujours eu lieu à la fin de l'été, après les moissons. C'est ce qui explique que les cachets portent toujours des dates de septembre.

Les hostilités

En vertu d'un décret en date du 3 août 1914, la franchise postale est rétablie pour les lettres (ou cartes) d'un poids inférieur à 20 grammes (1er échelon de poids). Pour bénéficier de la franchise, une lettre devait porter un cachet justificatif de l'état de militaire. Les envois ne répondant pas à cette condition étaient taxés à l'arrivée.

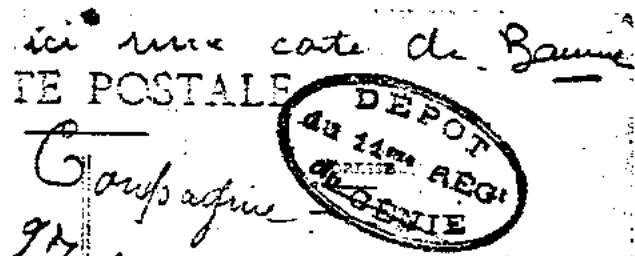
Correspondances destinées aux mobilisés (front du nord-est)

Première période : 3 août au 11 décembre 1914

Le dépôt

Les envois destinés aux mobilisés devaient être adressés au dépôt du régiment auquel ils étaient affectés. Une affiche apposée dans les bureaux de poste et les mairies fournissaient à ce sujet toutes les indications utiles.

Le dépôt modifiait les adresses d'après la position supposée des intéressés. Il assurait un tri et des lots par armée, régiment, bataillon, etc... Les sacs collecteurs classés par direction et théâtres d'opérations étaient ensuite confiés à la poste civile pour être dirigés sur les gares de rassemblement de la période de mobilisation.

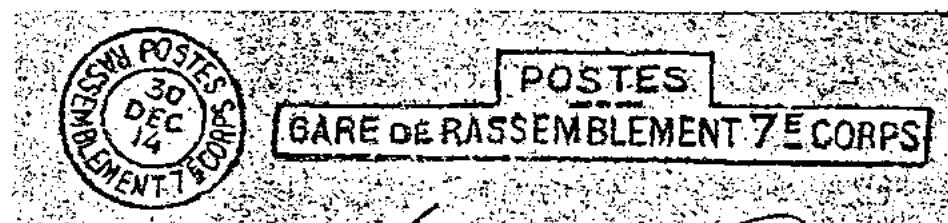


Le dépôt disposait d'un cachet de franchise pour son courrier en départ.

La gare de rassemblement

Ces gares, au nombre de 20, disséminées sur tout le territoire étaient affectées, chacune, à une région de Corps d'Armée. Un bureau de tri fonctionnait avec du personnel civil, chargé de grouper par unité destinataire les sacs ou liasses de correspondances venant des dépôts et les acheminer par convois civils sur le bureau-frontière convenable (voir plus loin).

Chaque gare disposait d'un cachet double cercle accompagné d'une griffe encadrée en forme de chapeau pour les plis déposés dans sa boîte.

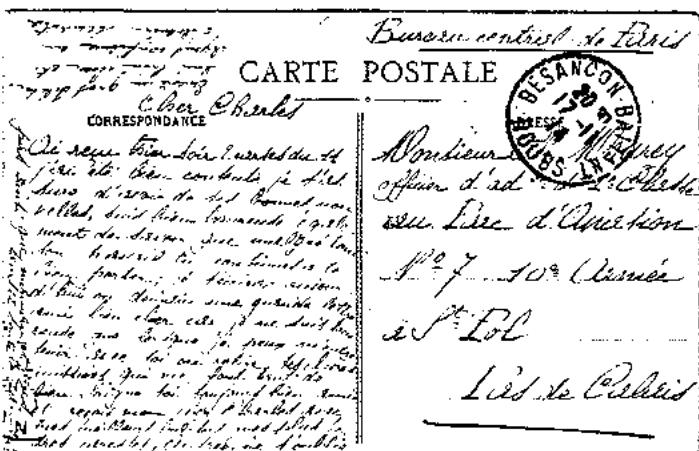


Gare de rassemblement du 7e Corps. Besançon.

Du point de vue postal, les gares de rassemblement furent supprimées le 1er janvier 1915.

Le bureau central militaire de Paris (B.C.M.)

Exceptionnellement, la correspondance des états-majors, des officiers sans troupe et des éléments ne relevant d'aucun dépôt devait être adressée au bureau central militaire de Paris qui en assurait la réexpédition. Il fonctionnait dans une salle de l'Hôtel des Postes, rue du Louvre.



Marque manuscrite "Bureau central de Paris" justifiant la franchise.

Pour mémoire, un autre bureau central militaire fonctionne: le B.C.M. de Marseille transféré le 26 décembre 1914 à Lyon, il dirige les correspondances de l'Armée d'Orient. Le B.C.M. de Lyon fut supprimé vers le 15 février 1915.

Le bureau-frontière

A chaque armée correspondait un bureau-frontière fonctionnant dans les locaux de la gare régulatrice de l'armée, situé à la frontière de la zone de l'intérieur et de la zone des armées.

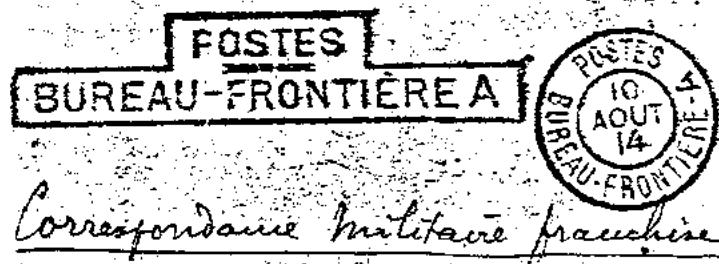
C'est un organe postal de recueil, de tri et de réexpédition dans les deux sens de l'intérieur, à destination des armées ou réciproquement. Le personnel est d'abord mixte, après 1916 il sera entièrement militaire.

Chaque bureau utilise un cachet double cercle lui aussi accompagné d'un chapeau.

A- Besançon dessert l'Armée d'Alsace puis la 1ère Armée.

B- Gray

C- Is-sur-Tille puis Creil, etc...



Bureau-Frontière A. Besançon

Le bureau de payeur

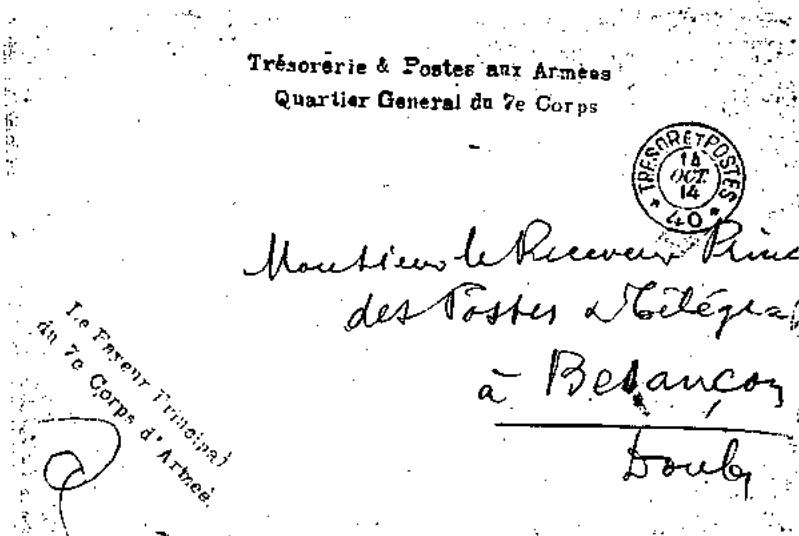
A partir du bureau-frontière, la poste civile n'intervient plus. Le courrier à destination du front est pris en charge par le service de la Trésorerie et Poste aux Armées.

Le payeur (ou payeur-adjoint) assure la distribution aux vagues mestres. L'organisation de ce service comprenait un bureau de payeur :

- au Grand Quartier Général (G.Q.G.),
- au Q.G. de chaque armée,
- au Q.G. de corps d'armée,
- à chaque division,
- au Q.G. de la Direction des étapes,
- à la gare régulatrice.

Chaque bureau de payeur possédait un cachet double cercle avec son numéro.

La numérotation des bureaux de payeurs commençait au numéro 1 (G.Q.G.) jusqu'au numéro 220, et de 400 à 408 pour des bureaux transférés du Maroc en novembre-décembre 1914. Tous les numéros ne furent pas utilisés.



QG du 7e Corps. Cachet avec numéro 40.

Le bureau centralisateur

Le courrier expédié par les soldats du front à destination de l'intérieur était confié au payeur. Il subissait un premier tri au bureau-frontière qui le dirigeait sur un bureau centralisateur (du ressort des P.T.T.) desservant plusieurs départements. Chaque bureau centralisateur possédait un cachet pour son propre courrier.

Bureau centralisateur de
Château-Thierry.



Pontarlier-Centralisateur. Chargé essentiellement
du courrier des prisonniers de guerre.

Deuxième période : 11 décembre 1914 au 11 novembre 1918

L'organisation postale de la première période pouvait paraître rationnelle, malheureusement, le dépôt dispose de moyens insuffisants. Par ailleurs, un ensemble pléthorique d'organismes freine l'écoulement du courrier. De plus, du fait de l'invasion, certains dépôts sont inaccessibles. Submergés par des retours massifs qui n'ont pu toucher les destinataires, c'est un véritable embouteillage.

Du bureau de payeur au secteur postal

Les plaintes du public se manifestent alors violemment et le gouvernement se trouve dans l'obligation de réagir.

C'est à l'inspecteur général Marty qu'incombe la mission de tout réorganiser.

Il se rend compte rapidement que l'acheminement correct sera réalisé si le dépôt cesse d'être un échelon intermédiaire. Il faut donc trouver une adresse postale différente. Or, les bureaux de payeurs disposent déjà d'un numéro. La solution consiste à donner ce numéro comme adresse postale en le baptisant "*Secteur Postal*".

Le décret du 11 décembre 1914 créa 154 Secteurs Postaux. Cette liste initiale s'allongea au fur et à mesure que l'on créait de nouveaux secteurs pour atteindre 241 à la fin de la guerre.

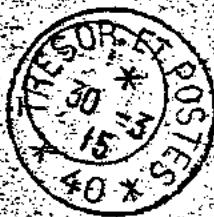
Pour les formations militaires qui se trouvaient trop éloignées du bureau de leur secteur postal, des secteurs annexes furent créés: 5A, 5B, 20A, 48bis, etc...

Chaque secteur postal utilisait un cachet simple, certains conservèrent leur cachet double cercle.

Nota. Parmi les derniers secteurs postaux créés en 1918, après le numéro 230, on trouve:

- 236, créé le 11 avril 1918. Éléments stabilisés de la 10ème Armée. Après l'armistice, gare régulatrice de Metz. Dissous le 9 mars 1919.
- 237, créé le 19 avril 1918. Q.G. de la 9ème Armée. Supprimé le 20 août 1918, puis rétabli pour le Gouvernement militaire de Metz.

POSSESSES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

TRESOR ET POSTES
40

Griffe linéaire "TRESOR ET POSTES" et cachet Secteur Postal du 30.3.1915 n°40 (Q.G. 7e C.A.).

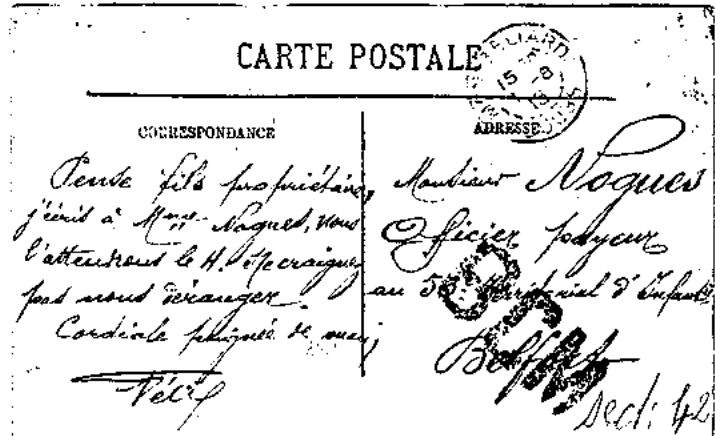
Le bureau central militaire

Contrairement à la première période, son rôle devient prépondérant. Toutes les correspondances adressées sous un numéro de Secteur Postal étaient dirigées par la Poste civile sur le bureau militaire de Paris qui en assurait le tri par secteur, puis le transport vers les zones d'opérations, suivant un tableau d'acheminement tenu constamment à jour grâce aux renseignements reçus du commandement ou des bureaux-frontières intéressés.

Des instructions avaient été adressées aux familles des soldats pour l'utilisation désormais exclusive du numéro de Secteur Postal. Il était recommandé à chaque mobilisé de fournir le renseignement dans un prochain courrier.

Comme toujours, il fallut un certain temps d'adaptation comme le montre cette carte adressée de Montbéliard le 1er-8-1915 à M. Nogues, officier payeur au 53e Territorial d'Infanterie à Belfort.

Suivant les nouvelles instructions, elle a été expédiée au bureau central à Paris, d'où "B.C.M." justifiant le transit et l'indication du secteur postal 42 (Sect: 42 en rouge) avant réexpédition... à Belfort.



Le bureau-frontière

La totalité du courrier lui est transmis par le B.C.M.

A partir de 1915, il utilise un nouveau cachet simple cercle.

Cachet Poste aux Armées "A". Besançon le 15.6.1916.



Le bureau centralisateur

Son rôle demeure inchangé (cachet identique).

2 . Les marques militaires de franchise postale

Les marques postales de guerre apposées sur les plis (enveloppes ou cartes) confèrent la franchise. Elles permettent l'identification de l'unité utilisatrice. L'intérêt de leur collection réside précisément dans l'évocation des différentes formations composant ces unités.

Les marques (ou cachets) se classent en deux grandes catégories:

- sans indication de lieu dans le cachet (utilisation en campagne),
- avec indication de lieu (caractère sédentaire).



Sans indication de lieu.

Cachets circulaires au sceau de la République vulgairement appelé "Déesse assise".



Avec indication de lieu.

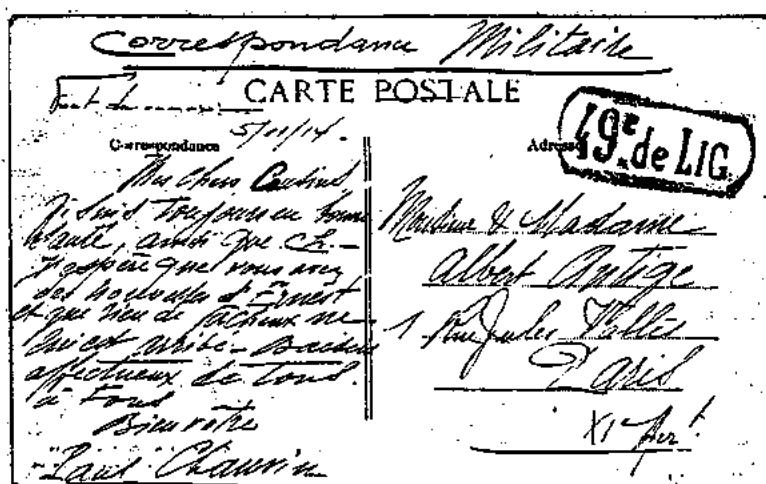
Le nombre et la facture de ces estampilles sont considérables. Elles peuvent être linéaires ou circulaires. Aussi celles présentées ici le sont à titre d'exemple et selon deux zones d'utilisation :

- la zone des armées (front et arrière),
- la zone de l'intérieur.

La zone des armées

Au front

On imagine les circonstances dramatiques de la rédaction d'une missive, cartes salies, maculées de boue, griffonnées à la hâte, confiées quelque fois à l'ami en lui faisant promettre de les acheminer si l'on n'en revenait pas...



Front du --?-- (secret militaire). Le 5 / 11 / 1914. 49e de ligne.

Service de l'arrière

La rapidité de déplacement des troupes ne permet que très rarement la mise en place d'installations fixes en arrière du front. Seul, celui de Haute-Alsace restera stabilisé durant toute la guerre. La zone dite "de l'arrière" s'étend alors de l'ancienne frontière alsacienne jusqu'en deçà de Belfort, soit une "profondeur" d'environ 30 kilomètres.

Poste de guet

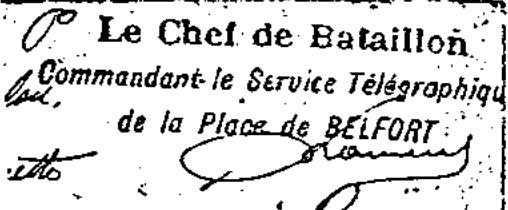
Une irruption ennemie par la trouée de Belfort étant toujours possible, un minimum de vigilance s'impose. L'effectif de ce genre de poste se résume à quelques territoriaux placés parfois sous une simple tente. Néanmoins, ils disposent chacun d'un cachet de franchise avec indication de lieu.



Les transmissions

Ils assurent en priorité les liaisons entre le front et la zone de l'intérieur. Les télégraphistes et téléphonistes sont des sapeurs du génie.

Marque linéaire.
Commandement.



Cachets circulaires.
Service de l'arrière.
Service de l'intérieur.



Les colombiers militaires

Parmi les petites formations, il en est une particulièrement attachante : le colombier militaire.

La marque postale est généralement linéaire.



Le dernier pigeon du fort de Vaux. Matricule 787.15.
Mort en arrivant au pigeonnier militaire de Verdun.

La création des colombiers militaires avait été incluse dans la réorganisation de l'armée, un décret du 15 septembre 1885 prévoyait la réquisition des pigeons "civils" en temps de guerre.

En 1914, d'anciens bus à impériales furent transformés en colombiers mobiles. Le 11 novembre 1918, on comptait 30 000 pigeons dans l'armée française.

Le 26 juin 1926, une instruction réorganisa la colombophilie militaire. Le colombier de Paris était installé dans le grenier de l'Ecole militaire.

Malgré les moyens de transmission modernes, un colombier militaire, dirigé par un adjudant-chef existera longtemps au camp des Loges, il possédait une centaine de volatiles utilisés au cours de certaines manœuvres. Le 8 décembre 1977, il a participé à un lâcher de pigeons lors de l'inauguration du R. E. R.

La fédération nationale des colombophiles dépendait de deux ministères de tutelle, celui de la Défense et celui de l'Intérieur. En cas de situations particulières, les colombiers civils pouvaient être réquisitionnés, par exemple dans le cadre du plan O.R.S.E.C.

Ces dernières dispositions sont supprimées depuis le 20 avril 1994.

Front et arrière

Régions fortifiées

Les régions de Verdun et de Belfort constituent les principaux centres de défense de l'Est. Le 21 février 1916, le front s'établit devant Verdun avec les conséquences que l'on sait. La Place de Belfort n'ayant pas été menacée depuis la stabilisation du front d'Alsace, les forts n'ont pas eu à démontrer leur efficacité de 1915 à 1918.

Marques administratives

Le général Herr commandait la région fortifiée de Verdun (R.F.V.) au moment de l'attaque allemande de 1916.



Le général Thevenet était gouverneur de la Place de Belfort.



Marques postales de Forts

- Cachets à date

Ils sont de même facture que les cachets en usage dans le service postal civil.

Meuse. Sud de St- Mihiel



Levée 8 h 50
(Jour et mois mal venus). 1914

1ère ceinture
Fort des Hautes Perches



Centre évidé (sans dateur)

Belfort

2ème ceinture
Fort du Bois d'Oye



9 août 1914

- Cachets à date commémoratifs

En 1920, près des ruines du Fort de Douaumont, un bureau auxiliaire fut ouvert à l'intention des nombreux visiteurs. La préposée à la gérance était la générale Anselin dont le mari dort son dernier sommeil dans cette terre sacrée.

Il en coûtait 1 franc à l'époque pour recevoir une carte-letter frappée du cachet de forme hexagonale spécial du bureau. Le bénéfice devait servir à la construction du monument aux morts de Douaumont.

On peut rencontrer également ce cachet:

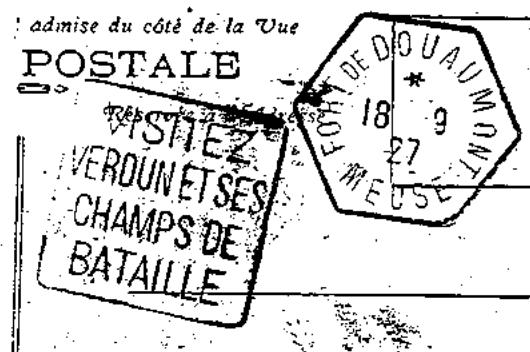
- du 18 au 21 septembre 1927 lors de l'inauguration officielle de la première partie de l'ossuaire,

- en août 1932 lors de l'inauguration officielle définitive.

En outre, il existe également un cachet circulaire type normal avec même légende.

Cachet hexagonal accompagné d'une flamme d'oblitération "Daguin"¹, 1927.

Dès 1924 apparaissent les premières flammes sous forme d'un carré de 27 mm avec texte publicitaire.



1. En 1883, Eugène Daguin avait inventé une machine à affranchir manuellement.

- Cachets type administratifs



Verdun
Fort de TAVANNE(S)

Type avec centre "déesse assise" (mal venu).

Belfort-Sud
Fort (de liaison*) du LOMONT

Centre évidé avec débordement d'effusion...! Voir verso ci-dessous:
(*) Fort de liaison des places fortes de Belfort et de Besançon.

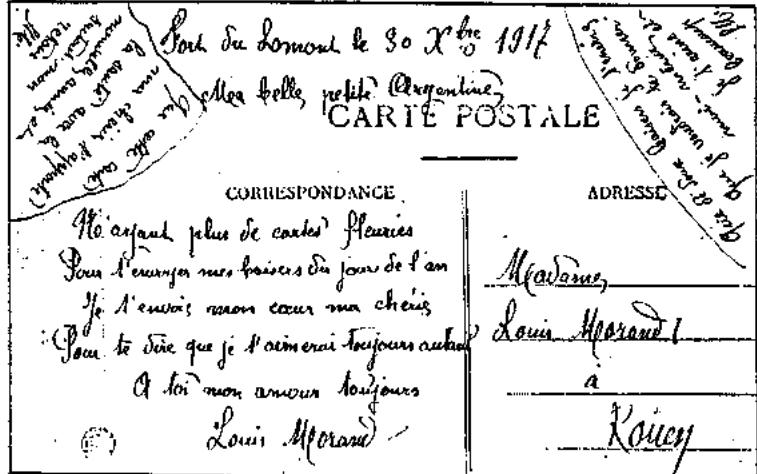


Places fortes stratégiques

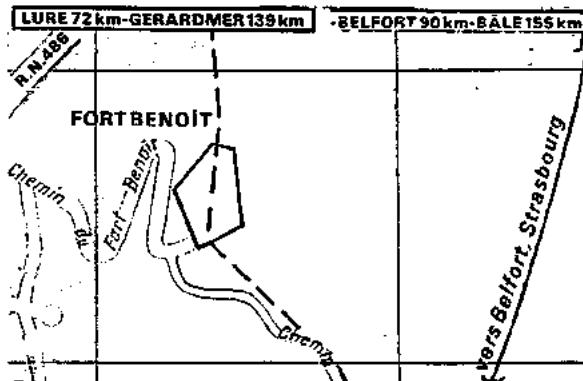
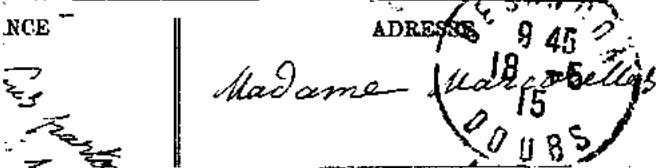
La Suisse autorise le transit du courrier vers l'extérieur, en particulier celui des prisonniers de guerre dans les deux sens. De ce fait, Besançon et Pontarlier, villes limitrophes, sont l'objet d'une protection accrue.

Marque linéaire

Besançon : le fort Benoit surveille la ligne ferroviaire Lyon-Belfort-Strasbourg. Il est dénommé "Fort d'arrêt".

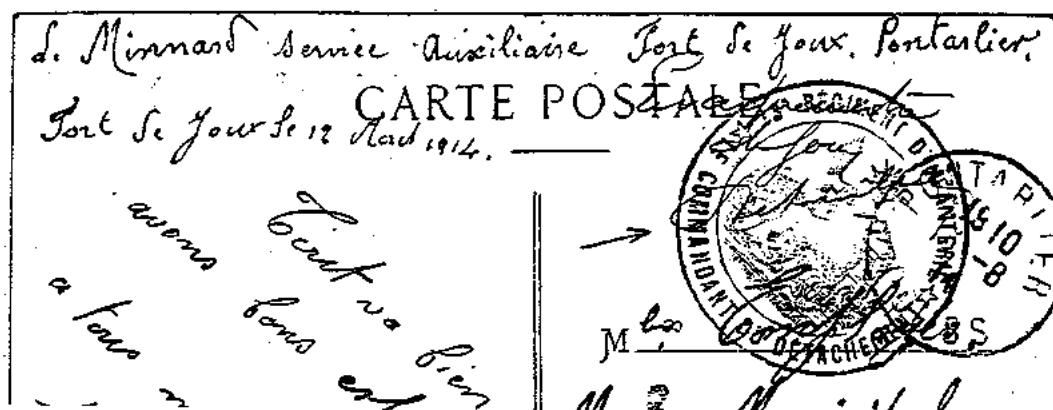


PLACE FORTE DE BESANCON FORT BENOIT



Cachet de régiment (occupation de fort)

Pontarlier. Le fort de Joux garde la Cluse du même nom et surveille la route de Lausanne (voie d'infiltration possible par la Suisse).



23ème régiment d'infanterie. Le commandant du détachement.
(en manuscrit, "Le vaguemestre du Fort : Détouillon".)

Aviation militaire

Bref aspect historique : aux grandes manœuvres de 1909, l'aviation militaire fait son apparition. En 1914, elle n'est considérée que comme un moyen supplémentaire mis à la disposition des forces terrestres pour accomplir des missions d'observation et de renseignement. Les appareils employés ne comportant à l'origine aucun armement, ce sont les équipages qui prennent l'initiative d'emporter avec eux des armes légères (fusils puis mitrailleuses) pour attaquer les observateurs ennemis en cas de rencontre ; ainsi naît la première arme de l'aviation militaire : la chasse.

Le nombre des appareils en service ne cesse de croître : 150 avions français sur le front en 1914, 3600 en 1918. La 1ère armée dispose en août 1914 de 6 escadrilles (commandées par le colonel Boutiaux).

Espaces aériens: aux zones des armées de terre correspondent deux espaces aériens, le front et celui de l'intérieur.

Les marques des formations aériennes

- Escadrilles. Ce sont le plus souvent des grands cachets double cercle portant dans la couronne l'indication de la formation.

ESCADRILLE
V n° 2 (Voisin)



L'abréviation correspond aux différents types d'appareils:

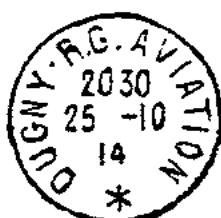
BL = Blériot. BM = Bréguet-Michelin. C = Caudron.
Dep = Deperrussin. F = Farman. MF = Maurice Farman.
MS = Morane-Saulnier. SAL = Salmon. V = Voisin (ci-contre).
W = Wright.

- Services aéronautiques. Lorsque la zone "terrestre" des arrières est stable, certains services y sont avantageusement stationnés. C'est le cas, par exemple, de la station météorologique n°4 (Belfort). Les bases de départ et services divers situées à l'intérieur du territoire sont plus ou moins éloignés du front. Les cachets de franchise sont nombreux.

Cachet sans indication de lieu.
(hors cachet)



Cachet à date.
Dugny (près du Bourget)
R.G. (Réserve générale).



Cachet avec indication de lieu.
Ecole de pilotage du camp d'Avord (Cher)



Défenses aériennes. Les places fortes stratégiques de Besançon et de Pontarlier se trouvent dans le rayon d'action de l'aviation ennemie à partir de l'Alsace toute proche!...

Poste de défense contre avion (D.C.A.). Fort de Beauregard/Besançon.



Poste d'écoute de Gilley.
(hauteur au nord de Pontarlier).



Zone de l'intérieur. Les régions militaires terrestres correspondaient avant 1914 à la zone¹ dans laquelle était stationné un corps d'armée ; aussi employait-on indifféremment les deux expressions comme le montrent ces deux marques :

7e Région

ou

7e Région de corps d'armée



Le 7e C.A. (1ère armée) dans la 7e Région

Avant et durant les hostilités, le siège du G.Q.G. du 7e C.A. reste à Besançon, celui du G.Q.G. de la 1ère armée étant situé à Gray (Haute-Saône).

1ère armée : bureau de payeur du G.Q.G. n°39. (Général Dubail)

7e C.A. (commandement) : marque administrative doublée par le cachet du bureau payeur n°40 du G.Q.G.



S. - 16



Monsieur le Général

commandant la 7^e Région

Besançon

Le 7e C.A., commandé par le général Bonneau depuis le 8 novembre 1910, passera le 13 août 1914 sous le commandement du général Vautier.

Lettre adressée au général Capiomont commandant dans la 7e Région.

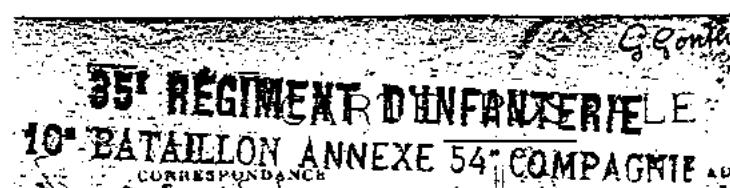
N.D.F. = nécessité de fermer.

Ordre de bataille du 7e C.A.

Le corps d'armée est une entité avec des éléments qui lui sont propres, les divisions étant rattachées (ou détachées) en nombre selon les circonstances².

C.A. : artillerie de campagne, cachet avec indication de lieu.
5e R.A.C. (Colonel Nivelle)

Division rattachée (exemple) : la 14e division d'infanterie (D.I.)
Le bureau de payeur N°43
Un régiment de cette division : 35e R.I. La marque est parfois linéaire sans indication de lieu.



1. On rappelle que les marques étudiées sont pour l'essentiel celles du 7e corps d'armée.

2. Voir chapitre 1 : on sait qu'en août 1914, le 7e C.A. fournit l'ossature de l'armée d'Alsace (général Pau), avec 3 divisions : 14e D.I., 41e D.I. et 8e D.C., formant l'aile droite de la 1ère armée.

Par suite des revers subis en Belgique, l'armée d'Alsace fut dissoute le 25 août, le 7e C.A. transporté dans la Somme avec la seule 14e D.I. auquel est jointe sur place la 63e D.I.R. (réserve).

Intendance / Génie

Le nombre de marques utilisées est considérable, d'où une description forcément sélective :

Niveau Région

- Travailleurs



Travailleurs Russes



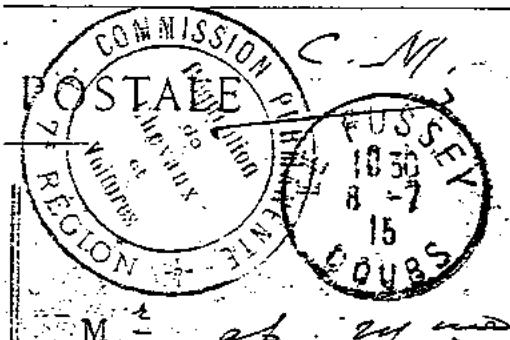
L'ouvrier d'état (inspection de l'armement)

- Groupement automobile

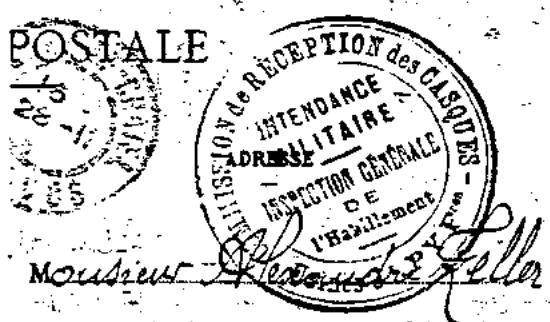


Centre de Lyon. Détachement de Sochaux, service des essais.

- Commissions

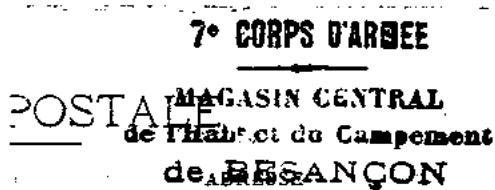


Réquisition de chevaux et voitures.

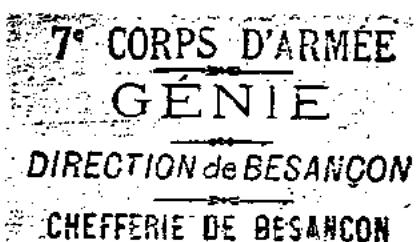


Commission de réception des casques.
Fabrication à l'usine Japy (Beaucourt) Territoire de Belfort.

Niveau corps d'armée



Magasin. Habillement. Campement.



Génie. Chefferie¹.

1. Chefferie: circonscription territoriale du génie. Elle s'appelle ainsi parce qu'elle est dirigée par un officier dit "chef du génie".

Camp d'entraînement du Valdahon

Ce camp d'instruction de brigade est d'envergure nationale. Sa construction commencée en 1905 ne sera terminée qu'en 1914. Il est situé sur la ligne de Besançon à Morteau (Doubs). A l'époque, les bâtiments pouvaient contenir 6 000 hommes. Ils étaient complétés par des écuries pour 600 chevaux.



- Troupes françaises

Depuis 1913, le vaguemestre du camp dispose d'un cachet à date spécial. Il sera peu utilisé dans la mesure où les unités de passage possédaient leurs propres marques. Il existe également des cachets type administratifs.



Cachet à date du vaguemestre
(1er juillet 1914).



Cachet administratif.

- Troupes américaines (bref historique)

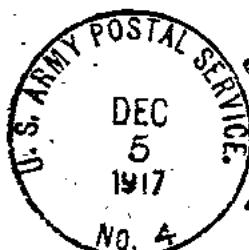
Dès le débarquement des premières troupes U. S., un bureau postal fonctionne à Saint-Nazaire le 10 juillet 1917. En deux mois, il sera créé 18 bureaux numérotés de 1 à 18, dont celui du camp du Valdahon (n°4), mis à disposition comme camp d'entraînement pour l'infanterie, puis l'artillerie.

Après octobre 1917, afin d'éviter la confusion avec les secteurs postaux français, la numérotation partant du chiffre 1 est remplacée par le séries 700, 800 et 900. Les premiers secteurs postaux 1 à 20 deviennent donc les secteurs 701 à 720 (n°704 = Valdahon).

L'organisation de la poste militaire américaine est calquée sur notre propre poste militaire, l'unité postale étant la division ou les groupements d'unités stabilisées.

Cachet de fortune en caoutchouc. Ce type de cachet fut utilisé par les sept premiers bureaux créés en France, à savoir :

VALDAHON N°4 avec "Killer" (*) à 4 barres horizontales. 5 déc. 1917.

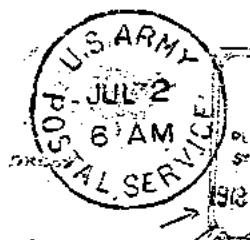


N°1. Saint-Nazaire (base n°1)	du 10.07.17 au 24.10.19
N°2. Paris	du 16.07.17 au 22.10.19
N°3. Gondrecourt (camp)	du 28.07.17 au 07.06.19
N°4. Valdahon (camp)	du 20.08.17 au 22.05.19
N°5. Bordeaux (base n°2)	du 11.08.17 au 01.10.19
N°6. Chaumont (G.Q.G. gal. Pershing)	du 20.08.17 au 14.07.19
N°7. Mailly (camp)	du 12.09.17 au 21.01.19

(*) "Killer" signifie tueur (qui tue le timbre).

Cachets petit format en acier

Le millésime (1918) est situé entre le "Killer" de forme ovale avec le nouveau numéro du secteur postal (704) et le cachet au même libellé. Au centre, date et heure de levée. AM = Ante Méridien (matin), PM = Post Méridien (après-midi).



POST OFFICE MILITARY POSTAL EXPRESS SERVICE (M.P.E.S.)

Au début de 1918, un conflit opposa le ministère des P.T.T. (Post-Office-Département) au ministère de la Guerre (War-Département). Il en résulta une scission et la création d'un organisme entièrement militaire. Créé le 9 mai 1918, il ne fonctionna qu'à partir de juillet.

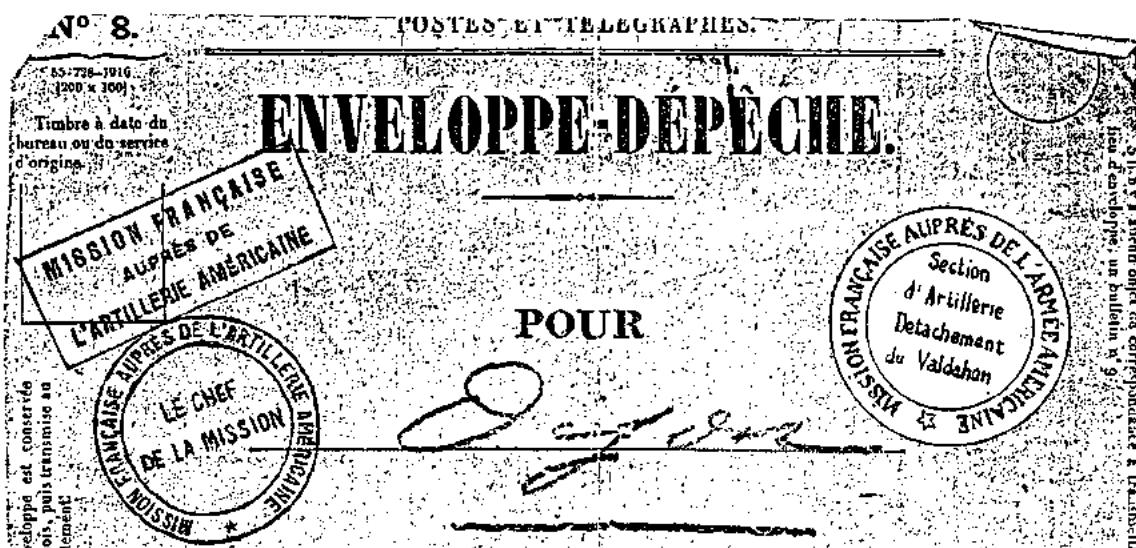


Cachet U.S. ARMY POST OFFICE. M.P.E.S. N°704
9-12-18 = 12 septembre 1918.
(dateur "à l'anglaise", le mois d'abord.)



(*) Les cachets de fortune et les petits cachets en acier étaient de fabrication française. Ils furent petit à petit remplacés par des cachets de fabrication américaine plus grands (30 mm et plus).

Cachet de la Mission française (auprès de l'armée américaine)



Marques diverses

- Retour à l'envoyeur. Ce sont les marques apposées sur du courrier non distribué. Elles comportent d'innombrables variétés.

a) Zone des armées

Les marques utilisées au début de la guerre sont tellement inhumaines qu'on imagine mal que leur usage ait été permis, exemple :

Tué à l'ennemi ou encore : **DISPARU**

On peut y ajouter "Mort au champ d'Honneur" ou moins tragique "Evacué", "Blessé", etc..

Très vite, on utilisa d'autres formules plus imprécises laissant planer quelques espoirs, tels que :

RET DU FRONT

ou encore :

Le Destinataire n'a pu être atteint en temps utile.

b) Lieux envahis

Du courrier pouvait être adressé à des localités envahies, par des soldats ou des civils. Il était alors centralisé à Tours et retourné à l'expéditeur après apposition de marques appropriées telles que :



ou pour les localités proches du front :



- Militaires en permission. Ils devaient remettre leur courrier au guichet d'un bureau de poste en présentant leur titre de permission.

Charles Béraud est à 5 semaines de permission à Verdun dans le Pont de Roide sous
DEPOSÉ AU GUICHET *Charles Béraud*
F.M.

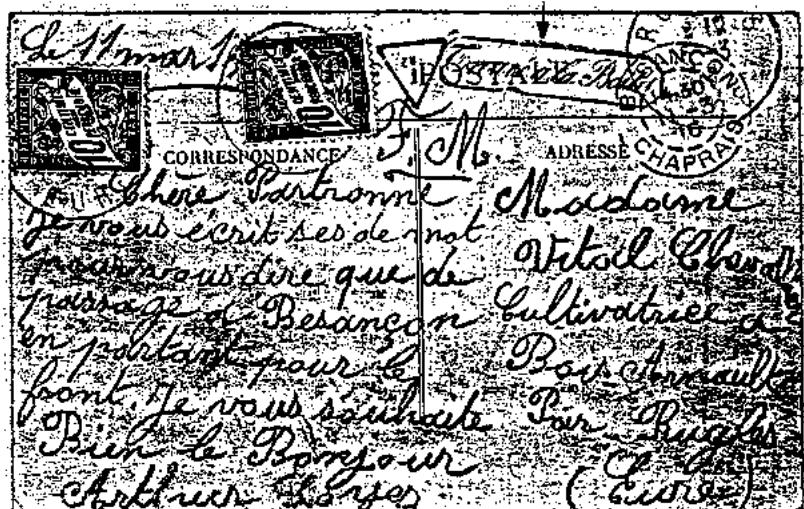
Marque "Déposé au guichet" conférant la franchise.

- Trouvé à la boîte

En aucun cas le militaire n'avait le droit de déposer son courrier directement à la boîte.

C'est le cas de ce mobilisé en partance pour le front comme il l'écrivit dans sa correspondance. Cette carte a été taxée à 20 centimes à l'arrivée malgré l'indication manuscrite "F.M." insuffisante (carte rédigée au crayon de papier).

Trouvé à la boîte



Lettres pour l'étranger

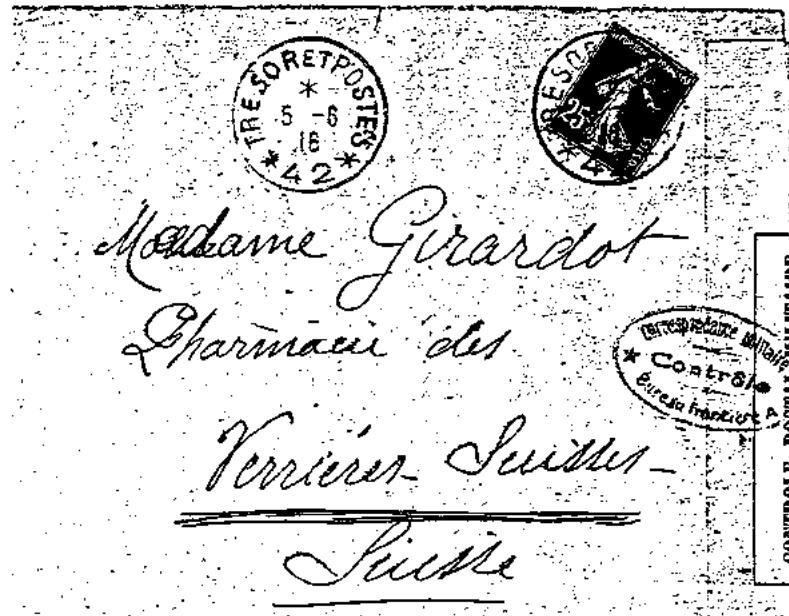
La franchise postale est accordée aux militaires pour les lettres à destination de l'étranger, de la métropole ou des colonies.

Cependant, aucun accord n'avait été passé à ce sujet avec l'étranger, de sorte qu'une lettre expédiée en "F.M." pouvait parfaitement être taxée à l'arrivée. Pour parer à cet inconvénient, il fut décidé d'affranchir gratuitement le courrier (25 cts pour les lettres, 10 cts pour les cartes). Le timbre-poste devenait dans ces conditions un véritable timbre de franchise.

Correspondance à destination de la Suisse

Le timbre à 25 cts apposé gratuitement¹ est annulé (ici) par le cachet "Trésor et Postes" du secteur postal n°42 (G.Q.G. du 34e C.A.) le 5 juin 1916.

Remarque: les lettres pour l'étranger portent un cachet de contrôle et une bande pour fermer l'enveloppe qui avait été ouverte et la lettre vérifiée.

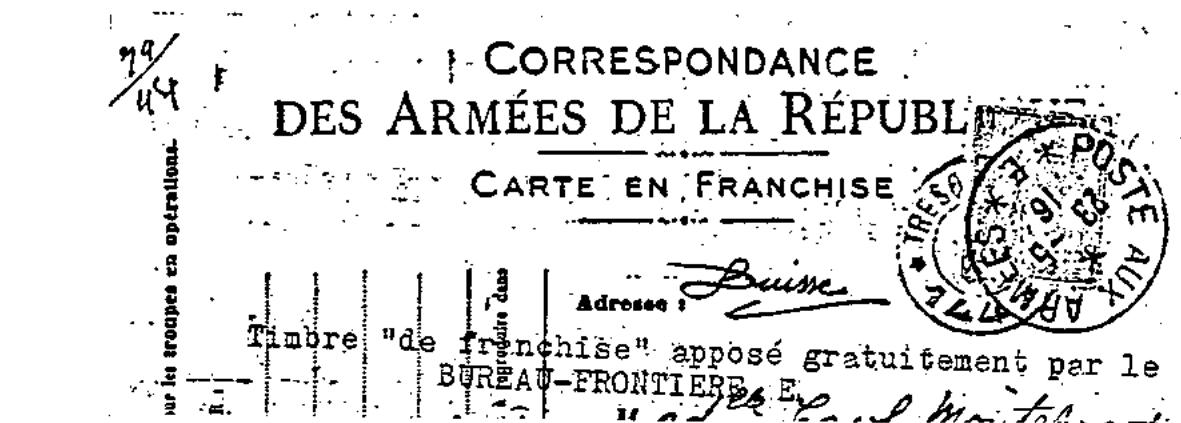


Affranchissement par le bureau frontière

Le courrier étant parfois volumineux, l'adresse indiquée sur un pli pour l'étranger pouvait passer inaperçue.

Ce fait n'échappait cependant pas au service du bureau-frontière. Ces plis sont tout à fait caractéristiques, car ils portent le cachet "Trésor et Postes" et très souvent empiétant sur ce cachet, le timbre annulé par un second cachet du bureau-frontière.

Carte adressée en Suisse: elle est frappée d'un cachet "Trésor et Postes" du secteur postal 144 (Q.G. du 17e C.A.) lui-même surchargé du timbre à 10 cts (gratuit) annulé par le bureau-frontière "E"². 23 mai 1916.



1. Notons que les mobilisés éloignés de tout bureau postal militaire pouvaient remettre leur correspondance à un guichet quelconque, le préposé était tenu par le règlement d'affranchir gratuitement toute lettre destinée à l'étranger.

2. Le bureau-frontière "E" dessert à cette date la IVème armée du général de Langle de Cary. Il était situé dans la gare régulatrice de Troyes.

3. Les marques postales de caractère ferroviaire

Utilisation militaire du chemin de fer

Le premier emploi militaire du chemin de fer remonte à la campagne d'Italie de 1859 où 600 000 hommes furent transportés à une vitesse moyenne de 27 km/h.

En France, la guerre franco-allemande de 1870 a confirmé l'importance stratégique du chemin de fer. Une préparation méthodique en temps de paix est indispensable : création ou contrôle des lignes d'intérêt militaire, préparation des transports et, durant les hostilités, mise en oeuvre, modification, coordination avec le trafic civil, etc.



Ce rôle relève du "Service militaire des chemins de fer", rattaché au 4ème Bureau de l'état-major de l'armée.

Initiation à la poste et marcophilie ferroviaire

Il est nécessaire de connaître le fonctionnement du trafic postal ferroviaire dans son ensemble avant d'aborder le côté strictement militaire.

Un peu d'histoire : Pour rester fidèles à la vocation du Service postal, ses dirigeants ont toujours utilisé les moyens de transport les plus rapides, dès qu'ils étaient assurés d'une sécurité et d'une régularité suffisantes.

Il faut remarquer combien le transport des personnes et celui des dépêches se sont influencés mutuellement. La Poste a toujours profité des commodités offertes aux voyageurs; inversement, les services postaux ont parfois servi de support aux transports collectifs. Quand la réussite du chemin de fer fut évidente, les autorités postales de tous les pays essayèrent d'en tirer le meilleur parti.

L'administration française des Postes s'en servit pour le transport des dépêches comme elle l'avait fait des diligences, coches et autres voitures publiques.

Un sous-agent des Postes, le "courrier-convoyeur" assurait ce service dans les trains désignés. Bien qu'il n'en soit pas resté de traces, au début, sous forme de marques postales, il est à peu près certain que cette utilisation fut contemporaine des premières lignes de chemin de fer assurant un service public, et en tout cas antérieure à la mise en service des wagons-poste.

Rappelons que le premier transport de voyageurs s'effectua entre Lyon et Saint-Etienne en 1833.

En 1842, un certain Blumstein, "*met sur pied l'organisation des services de dépêches sur la ligne ferroviaire de Strasbourg à Bâle*", inaugurée le 19 décembre 1841.

Mais en France, ce n'est qu'en 1845 que circula le premier wagon-poste spécialisé, du 1er mars au 31 juillet; la voiture postale, dont on avait détaché les chevaux, voyagea sur wagon-plate-forme à titre d'essai sur la ligne de Paris à Rouen.

Le 1er août 1845 fut inauguré sur la même ligne le premier wagon-poste¹.

1. Les Anglais avaient fait transporter dès 1839 une malle-poste sur un wagon de chemin de fer. Cette pratique était courante à cette époque pour les voitures à chevaux, il était prévu un quai d'embarquement au voisinage des grandes gares.

En 1840, toujours en Angleterre, circula le premier train-poste permettant le tri en cours de route. Les postiers anglais mirent au point, par la suite, un système de ramassage des sacs postaux en marche : le sac, suspendu à une potence, était "cueilli" au passage par un dispositif approprié manoeuvré depuis l'intérieur du wagon-poste.



Journée du timbre 1951, le wagon-postal.

Les Ambulants

L'Ambulant est un wagon spécialement aménagé, accroché aux trains express ou rapides des grandes lignes. Il n'appartient pas aux chemins de fer, mais au service des postes, avec du personnel constitué en brigades. Chaque brigade est désignée par une lettre (de A à O), que l'on retrouve inscrite au bas du cachet postal.

Dans le wagon-poste, la brigade de service, celle de jour comme celle de nuit, travaille comme dans un bureau de poste; ce travail consiste:

- à distribuer à chaque arrêt du train les dépêches destinées à la ville-station et aux divers embranchements qui y aboutissent,
- inversement, à recevoir sous forme de sacs-dépêches du courrier déjà trié et oblitéré que l'ambulant, après contrôle et pose d'un cachet justifiant le transit, n'aura qu'à remettre soit en cours de route, soit au terminus de la ligne.

Mais il recevra aussi nombre de lettres "vierges", provenant de boîtes mobiles de gare, ou remises directement par des particuliers, ou encore extraites des boîtes dont les wagons-poste furent équipés à partir de 1864.

Les marques (ou cachets)

L'administration dota les ambulants de cachets postaux. On les rencontre à partir du 1er mars 1845 (ligne de Paris à Rouen). Ils sont de formes diverses. En faire une description complète sortirait du cadre de cette étude.

Ceux rencontrés au cours de la période qui nous intéresse (1914-1918) sont de deux types :

A double cercle.

Ligne de Besançon à Paris.
21 mars 1916 - Brigade D.



A simple cercle.

Même ligne.
29 mai 1918 - Brigade A.



Les convoyeurs

Les courriers-convoyeurs sont des sous-agents des postes, chargés du courrier sur les trains omnibus et les petites lignes. Leur création remonte à 1852.

Ils n'ont à leur disposition qu'un compartiment de 2ème classe, non équipé, parfois même un simple réduit aménagé dans le fourgon à bagages. Ils ont pour tâche de "convoyer", c'est-à-dire recevoir et délivrer les sacs de courrier à chaque station, aux agents qui les attendent sur les quais. Ils disposent également de cachets postaux.

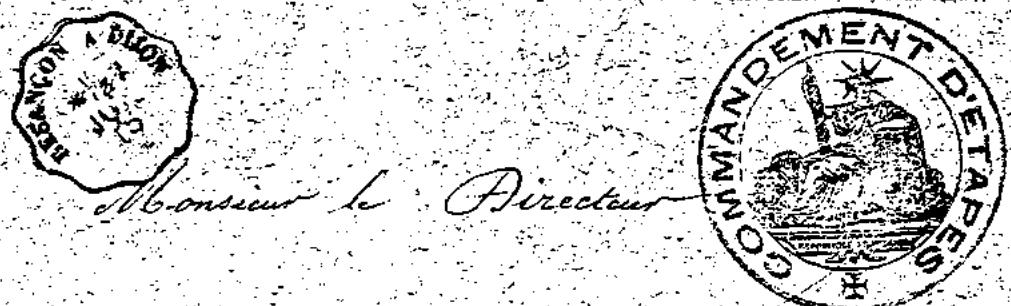
Les cachets

Ils sont de type dit "à contour festonné (ou ondulé)". On les rencontre à partir de 1867. Chaque cachet porte le nom de la station et celui de la ligne (un pour chaque sens). Il y a donc autant de cachets que de stations par ligne, d'où leur nom de Convoyeurs-stations.

La simplification des tarifs postaux en 1877 permit de limiter à un seul cachet par ligne (aller et retour), le matériel mis à disposition du personnel. Ce sont les Convoyeurs-lignes indiquant le nom des bureaux têtes et fins de lignes. Seuls ces derniers nous intéressent ici. Il existe trois types, de grosseur différente :

- Type 1.

Lettre d'un service des étapes (voir plus loin), confiée au convoyeur. Besançon à Dijon, -7 ? 1915.



- Type 2. Carte adressée au service de contrôle postal (militaire) de Pontarlier. Dijon à Pontarlier, 30 janvier 1917.



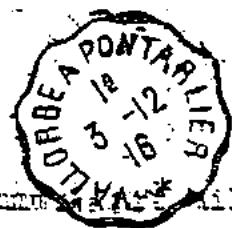
- Type 3. Lettre de la délégation de Suisse, en franchise (F.M.), adressée au commissaire de la gare de Delle. Vallorbe à Pontarlier, 1ère levée, 3 décembre 1916.

COMMISSION INTERNATIONALE

D'ACHATS (C. I. A. B.)

F.M.

DELEGATION DE SUISSE



Remarque: on observe que le cachet d'un ambulant ou de convoyeur est apposé indifféremment sur de la correspondance civile ou militaire.

Sur la ligne ferroviaire de Metz à Hettange-Grande, il existait sept stations (gares): Metz, Devant-les-Ponts, Maizières, Hagondange, Uckange, Thionville et Hettange-Grande. Ci-contre le cachet de convoyeurs-stations de Devant-les-Ponts (sens Hettange-Metz).

- 30 : quantième du mois (absence du mois et de l'année).
- L'astérisque (*) sous HET-M indique qu'il y a un seul train par jour. Il est remplacé par un chiffre dans le cas contraire (2e, 3e convoi postal, etc.)
- 55 : numéro du département de l'époque.

Les cachets de convoyeurs-stations sont rares en Moselle puisque mis en service en 1867, ils ont été retirés en 1870.



Les ambulants de mobilisation

Face à l'éventualité d'une guerre avec l'Allemagne, des plans de mobilisation prévoient la mise sur pied d'unités de réserve nombreuses, puis leur concentration près de la frontière de l'Est. Ces mouvements devaient se dérouler par chemin de fer uniquement et nécessitaient des moyens énormes en locomotives et wagons.

Ajoutons à cela l'utilisation d'itinéraires très différents des itinéraires commerciaux normaux, avec des raccordements stratégiques particuliers. L'exécution de ces transports interdirait tout trafic civil pendant un certain temps.

On avait pourtant pensé à la Poste, puisqu'il n'y aurait plus de trains civils, il fallait accrocher les wagons-poste aux trains militaires.

Les cachets

Prévoyante, l'administration fit fabriquer les cachets postaux nécessaires. Ils sont connus sous le nom "d'ambulant de mobilisation" et mis en service, comme prévu, sur vingt deux itinéraires (lignes) dans les premiers jours d'août 1914.

Ces cachets se distinguent des autres ambulants par la suppression de la lettre inférieure indiquant la brigade et aussi plus souvent par l'indication d'une section.

Le libellé est au nom de la ligne (aller et retour), exemple :

Sans indication de la section.



2 E = 2ème section.



3 E = 3ème section.



2° indique le numéro de la levée (deux levées par jour).

Les sections

Les trains militaires roulaient à faible vitesse, réglementairement limitée à 40 km à l'heure. Ils devaient s'arrêter fréquemment pour nourrir les hommes, abreuver les chevaux et satisfaire à des besoins naturels. Tout le monde voyageait dans des wagons à marchandises couverts (40 hommes ou 8 chevaux -en long-).

Dans ces conditions, la vitesse commerciale devait avoisiner 20 à 25 km à l'heure. C'est ainsi, par exemple, que le trajet Paris-Brest (623 km) durait 30 heures au lieu de 11. Il n'était pas possible de maintenir une brigade d'ambulants dans son wagon pendant si longtemps.

On décida donc de prévoir la relève du personnel en cours de trajet. C'est ainsi que la ligne de Paris à Brest fut divisée en trois sections. D'autres lignes comprendront une ou deux sections selon la distance.

La plus grande partie de ces cachets n'a été utilisée que quelques semaines. Cependant, certains cachets restèrent en service sur des lignes ordinaires pendant longtemps : Nantes à Quimper, 1920 ; Paris à Montargis, 1928 ; et enfin Paris à Soissons, en 1935.

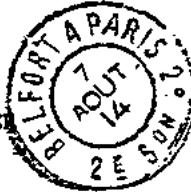
Il va de soi que les plus intéressants (et les plus difficiles à trouver!) sont ceux de la période de mobilisation :

CARTE POSTALE

CORRESPONDANCE

Militaire

ADRESSE



Monsieur Dupont
je vous envoie l'adresse
de Reims.
21^e Régiment Inf^{re} S. H. A.
à Langres Haute-Marne
Très cordialement
A. Billotet

Monsieur Dupont Jean
brigades à la gare
9^e régiment Infanterie à pied
à Belfort

Remarque: ces ambulants ne sont pas des cachets militaires. Néanmoins, leur raison d'être et l'utilisation qui en est faite les rapprochent de ceux de la Poste aux Armées.

Les bureaux ambulants d'armées

Nous savons déjà qu'à chaque armée correspond un bureau-frontière fonctionnant dans les locaux de la gare régulatrice. Après la réorganisation du service postal, le 14 décembre 1914, il reçoit la totalité du courrier expédié par le bureau central militaire de Paris : le B.C.M. (voir chapitre 1).

A partir du bureau-frontière, le transport du courrier vers l'avant et la répartition par secteurs postaux sont assurés dans le ressort de chaque armée par les trains de ravitaillement quotidiens (T.Q.R.) : pas de marque postale particulière.

Cependant, l'autorité militaire estima que l'absence de communications entre les bureaux-frontières serait préjudiciable. Elle fut résolue par la création le 16 décembre 1914 d'un train journalier dit "train de rocade des régulatrices". Ce train circulait du nord au sud (de Dunkerque à Gray -Haute Saône-), dans les deux sens, et reliait entre elles toutes les gares régulatrices.

Dans ces trains de rocade fonctionnait un service d'ambulant comprenant quatre sections : Dunkerque-Amiens, Amiens-Le Bourget, Le Bourget-Troyes, Troyes-Gray.

Le train de rocade comprenait *au départ des régulatrices extrêmes*, une voiture de 1^{ère} classe et une de 3^{ème} classe destinées l'une et l'autre au transport des isolés pendant la durée du trajet; des wagons couverts, à raison d'un pour chaque régulatrice et portant le nom de celle-ci, destinés à embarquer aux passages de chacune d'elles, des colis de faible tonnage ou qui étaient trop peu importants pour justifier la mise en mouvement d'un wagon complet (200 à 300 kg maximum).

Si l'on excepte les quelques places qui pouvaient rester disponibles en cours de route dans ces voitures ou ces wagons, l'effectif des détachements et le tonnage des colis que les régulatrices pouvaient expédier par ces trains étaient limités par le nombre des voitures et wagons qu'elles étaient autorisées à accrocher.

C'est ainsi que chaque commissaire régulateur (voir plus loin), pouvait ajouter au train de rocade un maximum de :

- quatre wagons pour chacune des régulatrices de Dunkerque, Creil, Troyes, Chaumont et Gray,
- douze pour celles de Noisy-le-Sec et du Bourget¹.

Le train de rocade se chargeait également d'acheminer les colis postaux et les colis de corps parvenus en fausse direction à une gare régulatrice, à leur véritable destination. Il en était de même pour les petits détachements ou le matériel qui se trouvaient dans le même cas.

En résumé, le train de rocade remplissait quatre fonctions : transport du courrier, transport des colis postaux, transport des colis des corps, et enfin, celui des détachements.

La préférence était toujours donnée aux wagons postaux et à ceux porteurs de colis postaux.

Le bureau ambulant des trains de rocade était chargé du tri des correspondances qui lui étaient remises par les bureaux-frontières, ainsi que les lettres privées et les plis officiels échangés entre les différentes armées. Toutes ces correspondances devaient porter l'indication du secteur postal destinataire.

Chaque section d'ambulant remettait à la section qui lui faisait suite les liasses pour les secteurs postaux non desservis au cours du trajet.

En dehors du courrier destiné aux secteurs qu'il desservait, chaque ambulant montant ou descendant formait une dépêche pour le bureau central militaire de Paris. Dans cette dépêche étaient mis les plis officiels et correspondances d'armée à armée qui ne portaient pas d'indication de secteur postal, sauf si l'ambulant était en mesure de l'acheminer à coup sûr vers le secteur postal voulu.

Les cachets

Chaque section disposait de deux cachets à date simple cercle (un pour chaque brigade) et de deux griffes linéaires, exemple :

BUREAU AMB^T D'ARMEE.

1 = Section.

B = Brigade.

le 20.9.1915.



BUREAU AMBULANT D'ARMEE 4.B.

BUREAU AMBULANT D'ARMEE 2.B.

Il existe donc huit cachets et huit griffes, à savoir : 1A-2A, 1B-2B, 3A-3B, 4A-4B.

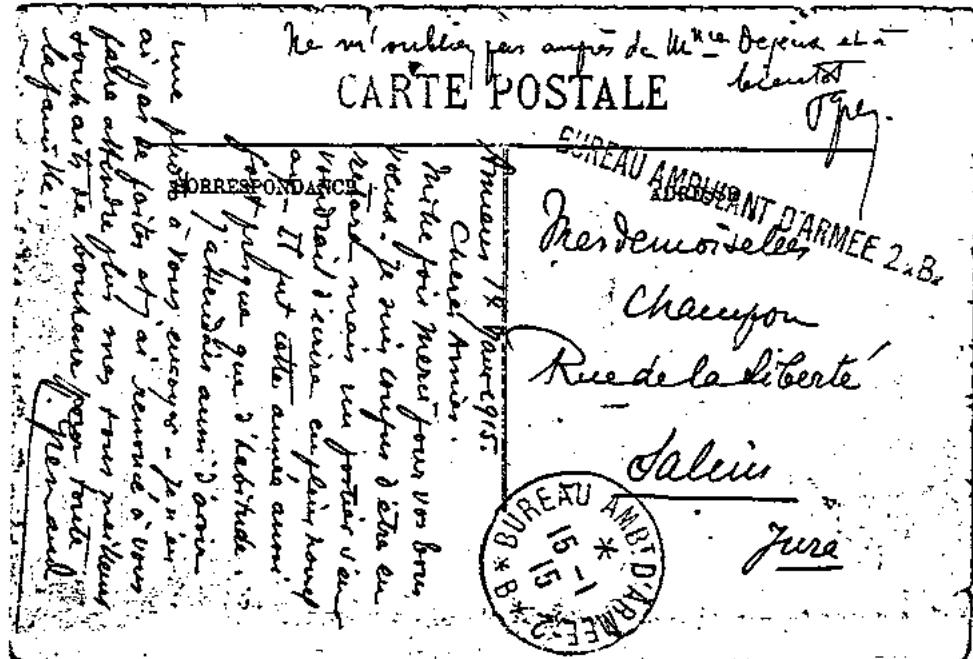
Le volume de courrier ne s'avéra pas correspondre aux estimations. Les bureaux ambulants d'armées furent supprimés en janvier 1916 en raison du faible trafic, alors même que les trains de rocade continuèrent à fonctionner jusqu'en 1919.

Aussi, les cachets sont fort rares s'ils ont servi régulièrement. On peut les rencontrer au recto des lettres comme cachet de départ (ou verso comme cachet de transit) :

1. Les wagons de colis postaux venant du bureau central militaire étaient accrochés au train de rocade en gares du Bourget pour les destinations vers Dunkerque, et de Noisy-le-Sec pour celles de Troyes, Chaumont et Gray.

Itinéraire et horaires du train de rocade des gares régulatrices

GRAY	D : 13 h 25.	A : 17 h 36
CHAUMONT	A : 17 h 45	D : 13 h 58
	D : 18 h 13	A : 13 h 28
TROYES	A : 21 h 50	D : 9 h 17
	D : 22 h 28	A : 8 h 39
NOISY	A : 4 h 20	D : 2 h 30
	D : 5 h 03	A : 1 h 42
LE BOURGET	A : 5 h 17	D : 1 h 32
	D : 6 h 32	A : 0 h 50
PIERREFITTE	A : 6 h 30	D : 0 h 34
	D : 7 h 02	A : 0 h 20
CREIL	A : 8 h 30	D : 22 h 48
	D : 9 h 04	A : 22 h 15
AMIENS	A : 11 h 55	D : 19 h 34
	D : 12 h 12	A : 19 h 10
CALAIS	A : 18 h 33	D : 12 h 56
	D : 20 h 43	A : 12 h 36
DUNKERQUE	A : 22 h 38	D : 10 h 43



Carte datée d'Amiens le 14 janvier 1915 à destination du Jura,
cachet et griffe : BUREAU AMBULANT D'ARMEE 2 B.

Par contre, très communs sont les cachets de complaisance (initiatives de collectionneurs en particulier), avec des encres de couleurs bleu, rouge, etc. Ils présentent toutefois un intérêt documentaire :



Carte (n'ayant pas circulé) avec cachet Bureau d'Amt. d'armée 4 A (en bleu).

Remarque : les ambulants d'armées n'avaient aucun rapport avec la poste civile.

Les gares régulatrices

Outre le bureau-frontière, chaque gare est le siège du commandement d'un groupe du service des étapes, dépendant de la direction des Etapes et des Services de chaque armée (D.E.S.). Elle dispose également d'une commission régulatrice et d'une commission de gare.

Dans l'importante gare régulatrice fonctionne un bureau de payeur doté d'un cachet avec numéro.

Rappel : à la date de 14 décembre 1914, les bureaux-payeurs (B.P.) deviennent secteurs postaux (S.P.). L'ordre des numéros est souvent remanié dans leur attribution.

Un cas particulier : au début de la guerre, la 1ère armée dispose de deux gares régulatrices : Besançon et Gray.

- Gare de Besançon : siège du bureau-frontière A, au début de la guerre dessert "l'Armée d'Alsace" formant l'aile droite de la 1ère armée, puis la 1ère armée.

a) B.P. n°208 : gare régulatrice de Besançon et griffe linéaire du service des étapes - 13 nov. 1914.

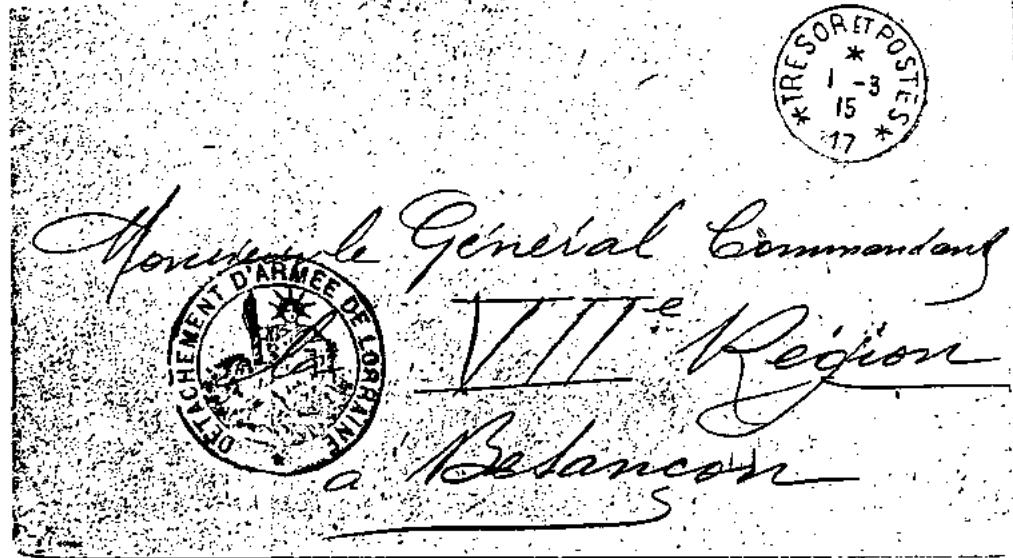
TRÉSOR ET POSTES

AUX ARMÉES

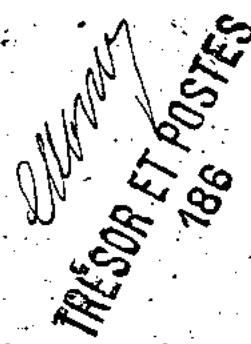
4^e Groupe d'Etapes



b) S.P. n°17 (ex B.P. n°208) : gare régulatrice de Besançon et commandement d'étapes du D.A.L.¹, supprimé le 31 mars 1915 (remplacé par le S.P. n°45A); le S.P. n°17 est rétabli le 11 avril 1915 pour le quartier général (Q.G.) du D.A.L.



c) S.P. n°186 : créé le 1er novembre 1915, gare régulatrice de Besançon (en juillet 1916, gare régulatrice du bureau-frontière M (Le Bourget).



- Gare de Gray :

- a) Siège du bureau-frontière A (transféré de Besançon en octobre 1916),
b) Siège du bureau-frontière B, dessert la 1ère armée (toute la durée de la guerre).

B.P., puis S.P. n°45 (numéro inchangé) le 28 octobre 1916.

Remarque : concernant le département de la Haute-Saône, l'arrondissement de Gray dépend de la 1ère subdivision de la 21e Région (chef-lieu Epinal), alors que ceux de Vesoul et Lure concernent la 2e subdivision de la 7e Région (chef-lieu Besançon).



1. Le D.A.L. : le 19 août 1914, une "Armée de Lorraine" (général Maunoury), formée surtout de divisions de réserves (D.R.), est constituée en Woëvre pour soutenir la IIIe Armée (général Ruffey). Elle sera dissoute le 28 août. Ce même jour, le général Joffre préleve deux D.R. (55e et 56e). Elles entreront dans la composition de la future VIe Armée (général Maunoury). C'est la raison pour laquelle cette dernière prit pendant un certain temps le nom de détachement d'Armée de Lorraine.

Le commandant d'Etapes (services répartis dans les gares)

Les cachets sont généralement du type "déesse assise".

Sans indication de lieu.

Avec indication de lieu.

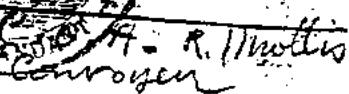
CARTE POSTALE

RRESPONDANCE

en 14 fev 1916

a Paris -
tous

ADRESSE



l'atelier de la gare R. Mottis
convoyeur

Boulevard
Paris

à Châlonne D.E. Montbéliard

POSTALE



Monsieur G. Chauvin

Dans certaines gares, le service des étapes est assuré par le génie. "Le chef du génie de Montbéliard" 20 nov 1917.

← Carte mise à la boîte de gare (PTT) d'où cachet Besançon-gare / 14 février 1916. En franchise "Le commandant d'Etapes".

La commission régulatrice

Chargée précisément de "réguler" le trafic. Le commissaire régulateur peut être aussi commandant d'Etapes.

Lettre mise à l'ambulant d'armée 4B le 30 janvier 1915 (arrivée St-Dizier le 31.01.1915 - au verso).

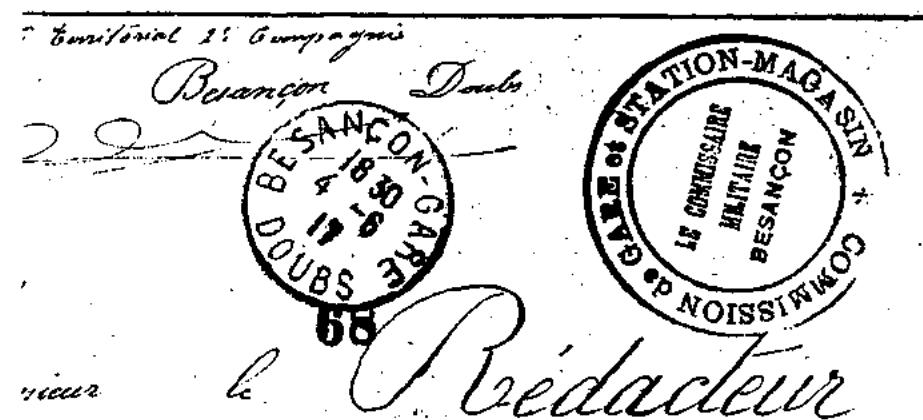
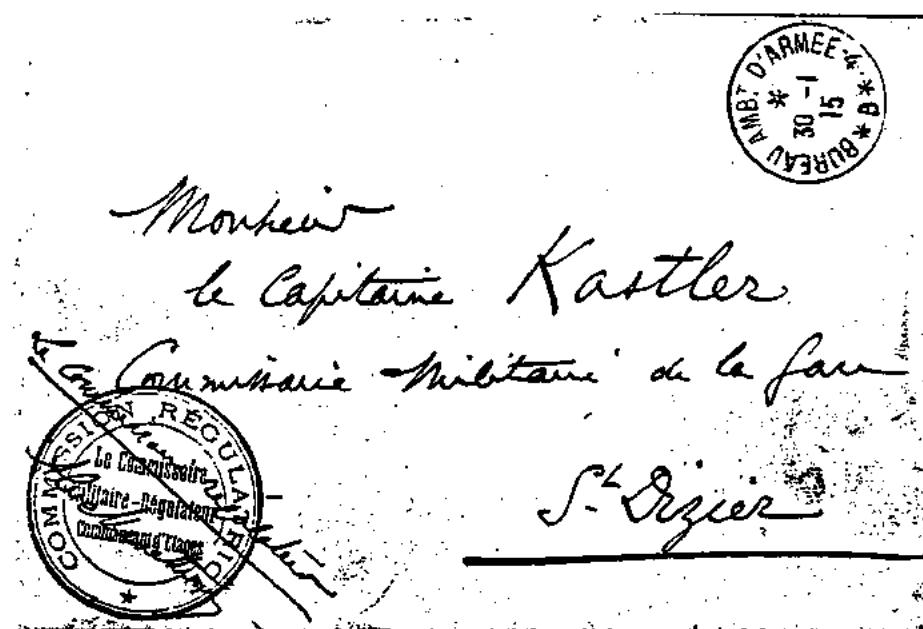
Le cachet "Commission régulatrice" est ici sans indication de lieu (identifié par la signature du commissaire).

Commission de gare

Elle a en charge le stockage du matériel (en transit en particulier).

Cachet "Commission de gare et station magasin avec indication de lieu - en franchise.

Lettre expédiée par un "territorial", à noter le cachet (PTT) simple cercle Besançon-gare / 4 juin 1917.



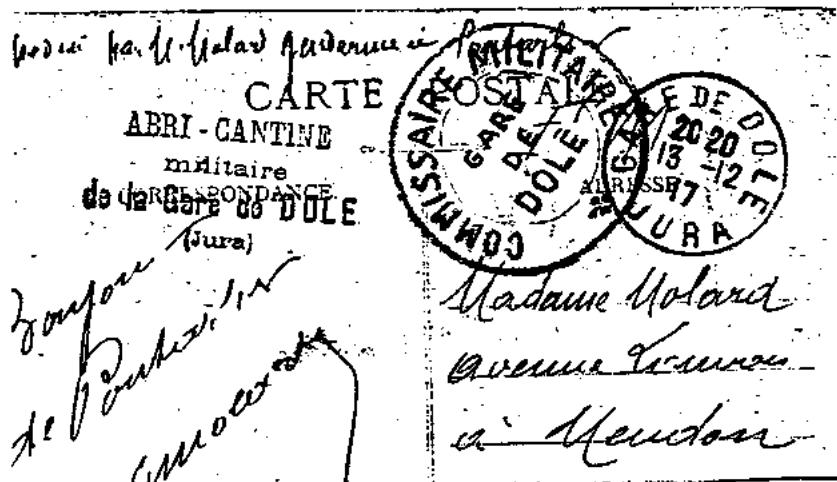
Le commissaire militaire de gare

A chaque gare importante, le commissaire est chargé en premier lieu de la discipline et du contrôle de la bonne tenue des militaires.

C'est sans doute judicieux... (ici)... pour l'auteur de cette carte achetée... à la cantine de la gare de Dole (Jura).

Le cachet du commissaire est apposé sur les plis, généralement des cartes postales :

Dole, en franchise, le 13 décembre 1917.



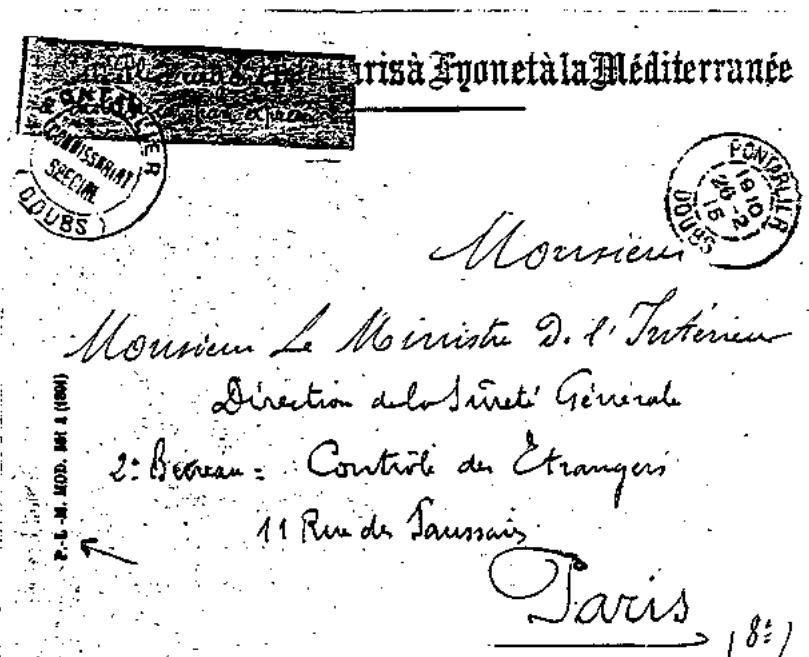
Commissariat spécial

Ce service dépend de la commission de contrôle postal de Pontarlier, ville frontière avec la Suisse (ce sujet sera traité ultérieurement).

Il est installé dans un local de la gare comme l'indique l'utilisation de ce modèle de lettre à en-tête "P.L.M. MOD. 521 A (1891) :

"(Chemins de Fer de) Paris à Lyon et à la Méditerranée".

Etiquette (rouge) pli urgent à distribuer par exprès. En franchise, "Pontarlier, Commissariat Spécial, Doubs" et celui des PTT en départ le 26 février 1915. Lettre adressée au 2^e bureau - Contrôle des étrangers , à Paris.



Le réseau ferroviaire

En 1914, de nombreuses lignes d'intérêt général et local sillonnaient le pays; il y avait plus de 40 000 kilomètres de lignes à voie normale et 12 000 kilomètres de lignes à voie étroite.

Dès le début des hostilités, l'augmentation du trafic est considérable pour faire face aux moyens mis en oeuvre¹. Il importait de maintenir une surveillance permanente des voies ferrées contre tout acte de malveillance.

1. Effectifs mobilisés en France en 1914 (source G.Q.G.) :

Désignations	Officiers	Hommes	Chevaux
Zone des armées et places fortes	47 250	1 946 000	555 000
Territoire national (places fortes, dépôts, troupes diverses)	16 530	1 409 800	134 460
Total général	63 780	3 355 800	689 460

L'armée d'active française (officiers et sous-officiers de carrière), était à l'effectif de 880 000 Hommes et articulée en 21 corps d'armée. Elle comptait 191 unités du génie.

Le gros matériel : l'artillerie comprenait environ 820 batteries, 138 lourdes et 682 de campagne (une batterie compte de 4 à 8 canons selon les calibres). Suite en bas de page suivante.

Le service de garde des voies de communication (G.V.C.)

Les régions militaires¹ se partagent la responsabilité de la surveillance des réseaux de chemin de fer, assurée par les subdivisions de région.

Direction - 7e Région.
2e subdivision.
(Haute-Saône - Vesoul et Lure)
4e subdivision.
(Doubs-Jura - Besançon et Dôle)



Subdivision de Besançon.
Section A.
(ligne Besançon/Belfort)



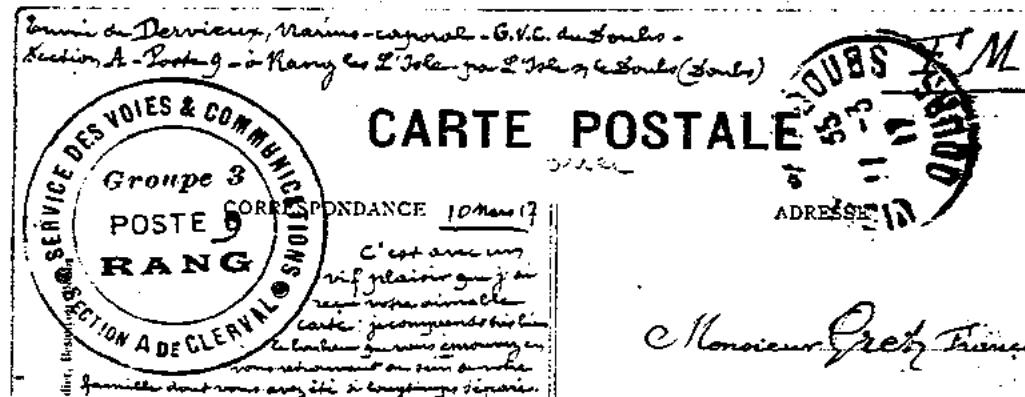
Chaque poste de surveillance dispose d'un cachet justifiant la franchise, avec indication de lieu, de la section, du groupe, du N° du poste et de la gare de rattachement :

Section A

Cachet avec libellé complet et section A de Clerval (gare), au centre : Groupe 3, Poste 9.

RANG (hameau où se situe le poste).

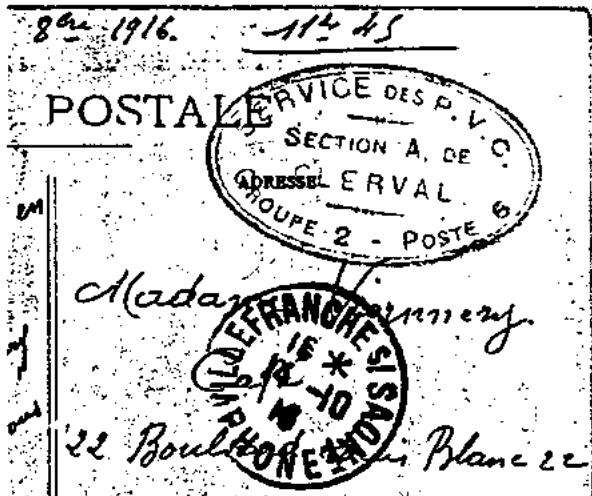
Nota : carte mise à la boîte du bureau PTT de l'Isle-sur-le-Doubs, confirmé par le cachet de départ apposé ici, mais facultatif comme le montre la carte suivante.



Type de cachet oval :

Service des P. (Postes)V.C.
Groupe 2, Poste 6.

Un seul cachet d'arrivée à Villefranche (Rhône) le 14 octobre 1916.



Le courrier : la moyenne journalière des correspondances transitant au bureau central militaire de Paris, était vers le 20 novembre 1914, d'un million de lettres et de 85 000 paquets. C'est-à-dire avant la création des secteurs postaux (décret du 11 décembre 1914). Elle a rapidement progressé :

- le 1er décembre 1914 : 1 225 000 lettres et 105 000 paquets,
- le 15 décembre 1914 : 1 550 000 lettres et 130 000 paquets,
- le 1er janvier 1915 : 3 500 000 lettres et 200 000 paquets,
- le 15 janvier 1915 : 3 400 000 lettres et 180 000 paquets.

1. L'organisation générale était basée sur l'existence de 21 régions militaires en France (au 31 décembre 1913) : 1ère Région, Q.G. Lille; 2e, Amiens; 3e, Rouen; 4e, Le Mans; 5e, Orléans; 6e, Châlons-sur-Marne; 7e, Besançon; 8e, Bourges; 9e, Tours; 10e, Rennes; 11e, Nantes; 12e, Limoges; 13e, Clermont-Ferrand; 14e, Lyon; 15e, Marseille; 16e, Montpellier; 17e, Toulouse; 18e, Bordeaux; 20e, Nancy; 21e, Epinal; (le 19e corps = Alger).

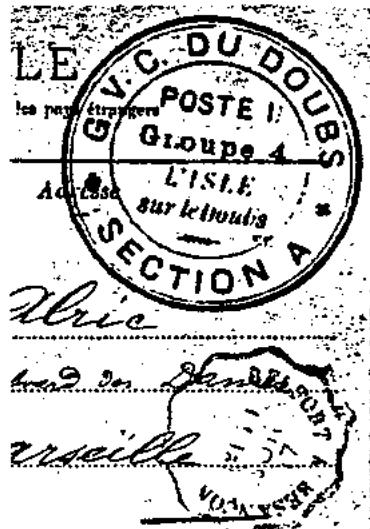
A la même date, les 6e et 7e régions comportent respectivement 5 et 6 subdivisions; les 20e et 21e régions, chacune deux subdivisions).

Cachet avec initiales G.V.C. du Doubs : Poste 1, Groupe 4. L'Isle-sur-le-Doubs.
Carte confiée à un convoyeur : cachet de convoyeurs-lignes Belfort à Besançon le 11 juillet 1917.

Section B

Ligne Besançon-Vesoul.

Gare et Poste de DEVECEY (Doubs)
au verso départ le 7 octobre 1916.



Les mobilisés des G.C.V.

L'armée Territoriale est formée conformément à la loi du 27 juillet 1872.

Article 3 : "Tout Français qui n'est pas impropre à tout service militaire peut être appelé de 20 à 40 ans".

Article 36 :

- Par. 3 : "L'armée Territoriale est composée de tous les hommes qui ont accompli le temps de service prescrit par l'armée active et la réserve".
- Par. 4 : "La réserve de l'armée Territoriale est composée d'hommes qui ont accompli le temps de service pour cette armée".

L'armée territoriale et la 2ème réserve sont formées par régions déterminées par un règlement d'administration publique; elles comprennent pour chaque région les hommes désignés aux paragraphes 3 et 4 et qui sont domiciliés dans la région.



Au verso : "Oncle Victor (assis à droite) prend la nuit demain soir qui sera donc vendredi 15. Le sergent qui tient 2 de ses enfants en a 6 et sa femme est morte au mois de novembre. Celui qui a le bonnet de police tout au-dessus (à gauche) en a eu 13 dont 7 encore vivants..."

En conclusion : le général Joffre fut incontestablement le vainqueur de la bataille ferroviaire. Son expérience acquise en qualité de directeur du génie permit à nos armées d'être en place pour la bataille de la Marne, les Allemands ayant eu près de 48 heures de retard sur leur plan de transport.

4. Les marques postales des formations sanitaires

Chaque Région militaire dispose d'une Direction régionale de Service de santé (D.S.S.).

La mobilisation va entraîner une sorte de dichotomie dans l'organisation de ce service. L'organigramme du temps de paix va, en quelque sorte, éclater. Les armées entrent en campagne, les corps d'armées (C.A.) qui les composent vont quitter leurs régions. Mais ils laissent derrière eux, à la Région, une maintenance.

En résumé, le Service de santé va :

- assurer sa part de soutien logistique aux armées en campagne, les dotant de moyens particuliers plus ou moins mobiles;
- continuer d'assurer les services répartis dans la Région, notamment celui des hôpitaux « territoriaux ».



La franchise postale

Les formations sanitaires bénéficient de la franchise dès le début de la guerre et jusqu'après l'armistice, pour les militaires en traitement ainsi que pour le personnel civil ou militaire.

Un classement très sommaire des marques postales est établi ici, d'après l'organisation même du Service de santé, à savoir :

- au front,
- aux étapes,
- à l'intérieur du territoire.

Au front

- *Echelon régimentaire* : vers la zone des combats, des postes de premiers secours assurent un minimum des soins. Profitant d'une accalmie, la franchise d'une missive hâtivement rédigée peut être assurée par une simple griffe manuscrite du médecin de compagnie ou de bataillon.

- *Echelon divisionnaire (D.I.)* : sous la direction du médecin-chef, le groupe de brancardiers divisionnaires intervient pour la prise en charge physique des blessés et malades transportés ainsi vers un poste de campagne de la division.

- *Echelon corps d'armée (C.A.)* : un transfert s'effectue ensuite vers l'hôpital de campagne de C.A., mieux équipé, généralement sous tente, donc plus facile à déplacer.

Autres libellés de cachets rencontrés : "Médecin-chef", "Ambulances divisionnaires" (ou de C.A.), "Départements ou Sections d'infirmiers, officiers gestionnaires" ... etc.

- *Echelon Armée* : l'armée dispose de matériel important comme l'attestent ces marques : "Ambulances chirurgicales", "Réserve d'armée de personnel sanitaire", "Laboratoire de bactériologie" ou encore "Officier d'Etat-civil du champs de bataille" ... etc.



Cachet d'un groupe de brancardiers de la 57e D.I.



Hôpital de campagne du 7e C.A.
(carte expédiée d'Amiens)

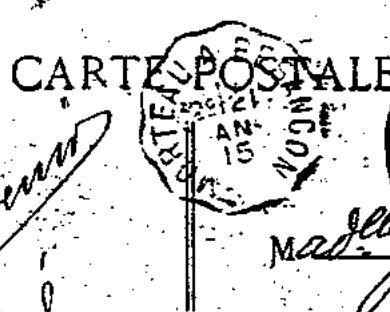
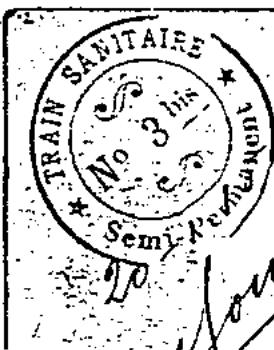


Convoi automobile
Section sanitaire n°86

Aux étapes

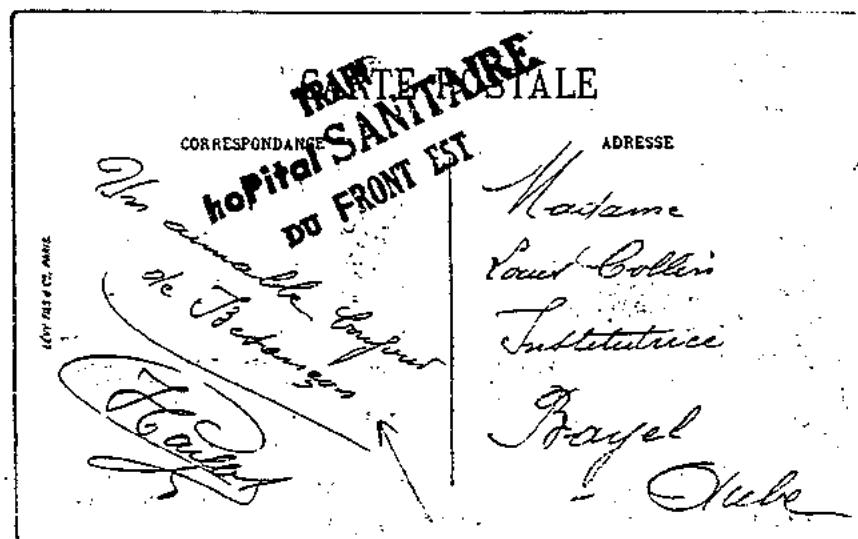
- *Les trains sanitaires* : ces trains ne furent vraiment bien organisés qu'à partir de 1915. En 1914, surtout durant les trois premiers mois des hostilités, les évacuations se faisaient souvent dans des wagons de marchandises qui avaient servi lors de la mobilisation à conduire les régiments, le matériel et la cavalerie. C'est dire que les conditions d'hygiène pour l'évacuation des blessés furent bien relatives. Ceci explique que la mortalité secondaire par infection des plaies et tétanos fut considérable en septembre et octobre 1914, sans parler de la typhoïde qui tua à cette époque de nombreux combattants, la vaccination n'étant pas encore au point.

Les différents convois, leurs marques postales :



Train sanitaire semi-permanent n°3 bis

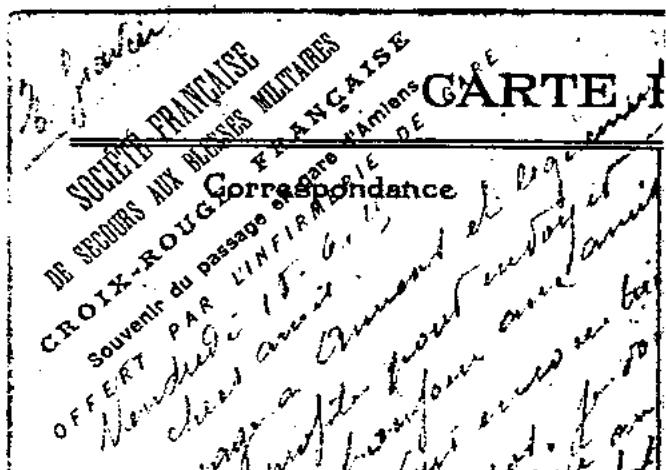
Train improvisé



Train hôpital SANITAIRE du Front Est

- Les infirmeries de gare : elles sont chargées des soins et du ravitaillement des blessés lors des évacuations venant du front.

Carte dont l'en-tête imprimé confère la franchise
- OFFERT PAR L'INFIRMERIE DE GARE -



L'une des sociétés de la Croix-Rouge (La S.F.S.B.M., voir plus loin), concourrait au fonctionnement des trains sanitaires. Les infirmeries de gare dépendaient d'elle.

A l'intérieur du territoire

Les soins définitifs sont donnés dans des formations stables et bien équipées, spécialisées ou non, c'est-à-dire les hôpitaux *territoriaux*. Ils ont à leur disposition de nombreux services annexes. Ceux-ci, du point de vue postal, possèdent leurs propres cachets, en résumé :

- tous les services administratifs : directions régionales, sections techniques, écoles du service de santé, services de comptabilité ... etc ;
- tous les organismes de ravitaillement et d'approvisionnement : magasins régionaux ou centraux, pharmacies et laboratoires, sections d'infirmiers ... etc.

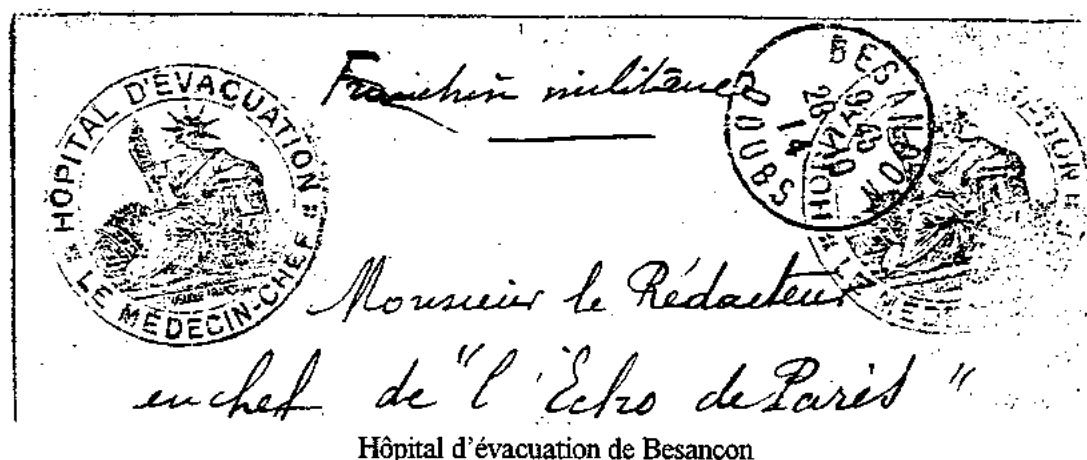
A l'ensemble pléthorique de cachets et marques existants, on peut ajouter, pour être complet, ceux des services vétérinaires.

Seule la marque nominative des hôpitaux est l'objet principal de cette étude.

Les hôpitaux d'évacuation

La région militaire concernée prend en charge les blessés et malades des convois sanitaires et assure une répartition dans les différents établissements hospitaliers.

Cependant, elle dispose d'un hôpital d'évacuation pour la mise en attente vers une autre destination, par exemple dans les cas nécessitant des soins spéciaux.



Les hôpitaux militaires du territoire

Durant la guerre 14/18, il existera deux grandes variétés d'hôpitaux :

- les permanents, datant du temps de paix;
- les temporaires, prévus dès le temps de paix ou créés au début de la guerre ou durant celle-ci, en raison du nombre fortement accru de malades et surtout de blessés du fait des combats.

Les hôpitaux militaires permanents

La loi du 7 juillet 1877 prévoit la création de deux sortes d'établissements :

- Les hôpitaux militaires (article 1), à raison d'un seul par corps d'armée, installé habituellement dans le chef-lieu de la région militaire.



- Les hôpitaux mixtes (articles 3 et 4), les hospices civils sont tenus de recevoir les malades de l'armée dans les localités ne disposant pas d'un hôpital militaire et dans celles où il est insuffisant, d'où deux catégories :

1ère catégorie : lorsque la garnison est supérieure à 300 hommes, ceux-ci sont soignés dans des salles spécialement réservées aux malades militaires et soumis, autant que possible, sous le rapport du régime hospitalier, aux règlements en vigueur dans les hôpitaux militaires.

HOSPICE MIXTE DE BESANCON

31 OCTO. 1914

à Besançon (grande ville)



à Pontarlier (petite ville)



(centre de Besançon)

Dans les deux cas, le cachet postal ne fait pas mention de la catégorie.

Un cas particulier : les infirmeries-hôpitaux.

Elles sont installées dans des locaux près des casernements. Chacune d'elles est administrée par un corps de troupe disposant de son propre personnel médical.

HOPITAL TEMPORAIRE N° 7 CASERNE CHARMONT

Les hôpitaux temporaires

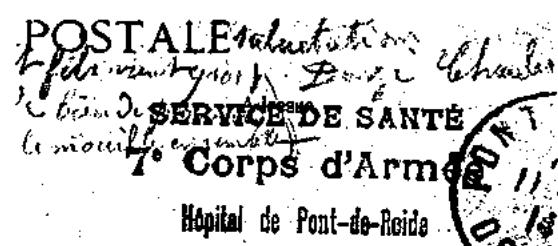
Dès le début des hostilités, des locaux sont réquisitionnés ou mis à disposition, tels que lycées, châteaux, casinos, salles d'usines; d'autres sont aménagées dans les casernes, salles militaires, etc, exemple :

On y installe des hôpitaux supplémentaires dénommés "hôpitaux temporaires". Ils sont de deux sortes :

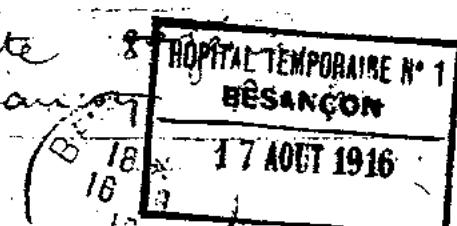
- les uns sont gérés directement par le service de santé ;
- les autres sont gérés, sous son contrôle, par les sociétés de Croix-Rouge ou des bénévoles.

Remarques préliminaires :

- Le terme "Temporaire" n'est pas toujours indiqué dans la marque ou le cachet postal d'un établissement non permanent, exemple :
- La numérotation des hôpitaux est établie par régions militaires et non par départements, exemple :



M^e Vaconbeuf télégraphiste
Hôpital St Claude Besançon



Les hôpitaux gérés par le service de santé

Les hôpitaux complémentaires

Comme leur nom l'indique, ils complètent les hôpitaux militaires permanents et disposent du même personnel militaire. Il existe deux types de marques ou cachets avec mention :

- **Temporaire** : sous le régime d'une ancienne instruction parue au bulletin officiel du ministère de la guerre le 5 mai 1899, le titre d'hôpital complémentaire n'existe pas. Tous les hôpitaux qui n'étaient pas permanents se nommaient hôpitaux temporaires, sauf ceux gérés par les sociétés d'assistance (voir plus loin).

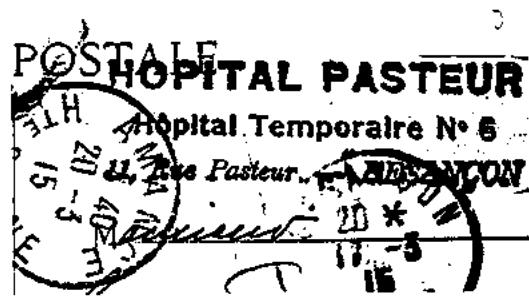
Conformément à cette instruction, des cachets postaux furent mis en fabrication dès avant et pendant la guerre :



Hôpital temporaire sans numéro
(utilisation universelle)

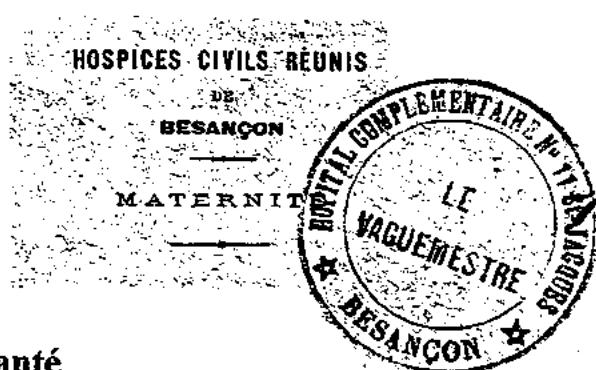


Hôpital PASTEUR
(établissement soumis à coup sûr à
réquisition avec cachet provisoire)



Même établissement
hôpital temporaire n°6
(indication du lieu)

- **Complémentaire** : ce terme, mieux adapté, apparaît au début de 1915. Mais la première appellation est souvent conservée.



Les hôpitaux sous le contrôle du service de santé

Décret du 2 mai 1913 :

Les sociétés d'assistance sont autorisées à mettre leur personnel et leur matériel à la disposition du service de santé, dans ses formations d'arrière et dans les places fortes de l'Est.

C'est sous le contrôle du directeur régional du service de santé, et sous la direction du délégué régional de la société d'assistance, que le travail de préparation doit avoir lieu.



Monteur le Délégué Régional
de la Société Française de
Blessés Militaires
Gde Rue
Besançon

Les hôpitaux auxiliaires

Ils sont organisés par les comités des trois sociétés¹ de la Croix-Rouge, indépendantes les unes des autres et disposant chacune de ses propres deniers. Un numéro leur est attribué, le même pour chaque région :

- La Société de Secours aux Blessés Militaires (S.S.B.M.), numéros de 1 à 100 ;
- L'Union des Femmes de France (U.F.F.), de 101 à 200 ;
- L'Association des Dames de France (A.D.F.), de 201 à 300.

Mais, si, dans une région donnée, le nombre de formations dépassait les chiffres indiqués, on sautait à la centaine ultérieure libre pour éviter les erreurs : pour la S.S.B.M., à partir de 300 et suivants ; l'U.F.F. depuis 401 ; l'A.D.F. après 501.

Toutefois, cette numérotation ne concerne que les hôpitaux classés (Instruction ministérielle du 21 mai 1913). C'est ainsi qu'un hôpital est classé :

- en 1ère série, s'il est pourvu du personnel, du matériel et des fonds nécessaires à son fonctionnement ;
- en 2ème série, si la société qui l'organise a constitué la moitié, au moins, des ressources indiquées ci-dessus.

En outre, il existe une troisième série non numérotée :

Il s'agit d'hôpitaux pourvus chacun d'un local concédé provisoirement. Un délai d'un an est alors accordé à la société organisatrice pour lui permettre de réunir les fonds nécessaires pour obtenir un classement, au mieux en 1ère série, ou au minimum en 2ème série, afin de ne pas encourir la déchéance de la concession du local².



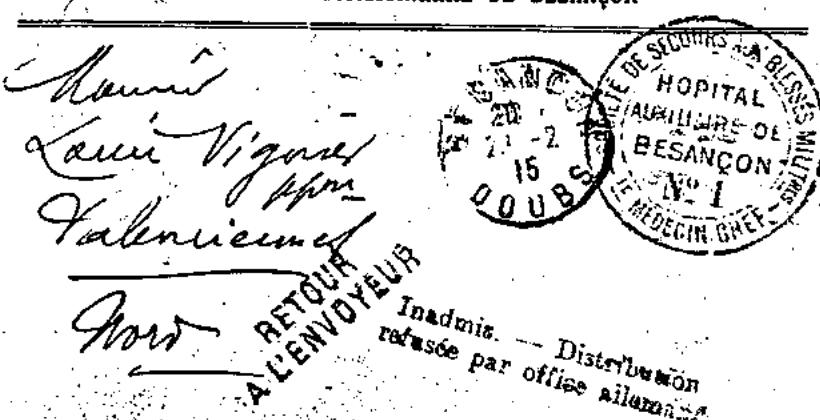
Hôpital Auxiliaire, rue de la Loge à Pontarlier (Doubs)

Les différents cachets ne mentionnent pas la série. Ils sont de formes et de couleurs diverses.

- La S.S.B.M. : elle fut de beaucoup la plus importante et avait une certaine dépendance vis-à-vis de l'Etat.



Lettre à en-tête et emblème de la Croix-Rouge, comité subdivisionnaire de Besançon. En franchise le 28 février 1915: cachet S.S.B.M. - Hôpital auxiliaire n°1 de Besançon - Le médecin-chef.



Remarque (hors sujet) : pli avec deux griffes de retour :

- "Inadmis distribution refusée par office allemand",
- "Retour à l'envoyeur".

1. La guerre terminée, les trois sociétés conservèrent leur autonomie et ne fusionnèrent que le 7 août 1940, devenant simplement la Croix-Rouge Française.

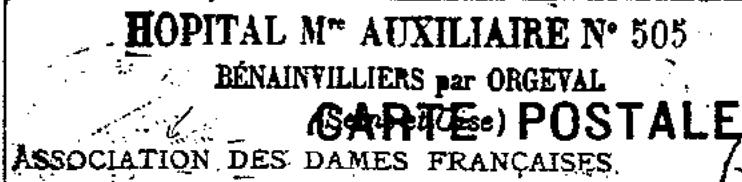
2. Ces dispositions prévues du temps de paix disparurent en temps de guerre en raison des énormes besoins à satisfaire (cachet inchangé, sans numéro).

- L'U.F.F. : société d'obéissance protestante.



(1ère nomenclature)

- L'A.D.F. : société d'obéissance catholique.



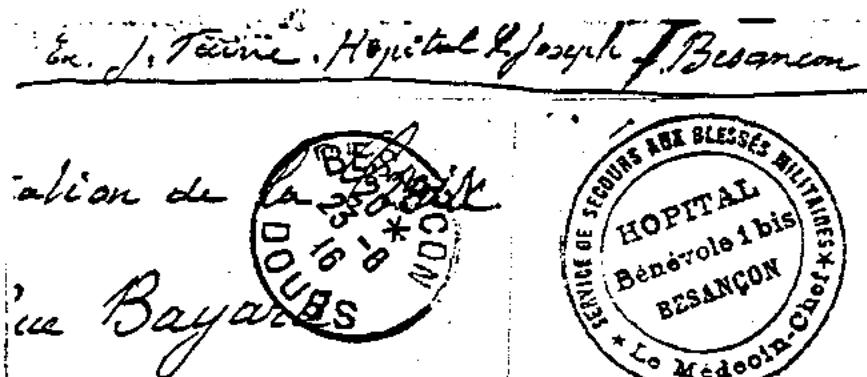
(2ème nomenclature)



Les hôpitaux bénévoles

Ce ne sont que des petites formations créées par des communautés religieuses ou par de riches particuliers dans les écoles religieuses ou de petits châteaux.

Ces petits hôpitaux ne comptent habituellement que très peu de lits et leur fonctionnement est assuré avec des ressources privées.



A chacun d'eux fut attribué un numéro portant la mention "bis".

Hôpitaux et établissements particuliers

Hôpitaux et stations sanitaires

Ils prennent en charge les militaires atteints de tuberculose.

- **Les hôpitaux** : au début de 1916, le service de santé crée des formations spécialisées. Le but est d'isoler les malades devant le risque de contagion.

Parmi les établissements existants, celui retenu pour une région fut doté d'un cachet précisant hôpital "sanitaire".

- **Les stations** : sorte de sanatorium où les malades curables reçoivent une éducation antituberculeuse avant d'être réformés.



Les hôpitaux-dépôts de convalescents (H.D.C.)

Ils sont créés par circulaire ministérielle du 15 octobre 1914 : ils assurent le suivi des militaires en fin d'hospitalisation.

- **Les hôpitaux-dépôts** : ils recueillent tous les patients dont le traitement n'est pas terminé, afin de libérer les hôpitaux surchargés.



- **Les dépôts de convalescents et d'éclopés** : ils ont une double mission.

- Recevoir les blessés en fin de convalescence et jugés complètement guéris,
- Prodiguer les soins nécessaires aux soldats issus directement des convois sanitaires ne présentant qu'une fatigue momentanée ou une affection bénigne (éclopés).

Dans les deux cas, les soldats susceptibles de reprendre immédiatement du service sont dirigés sur le dépôt de leurs unités.

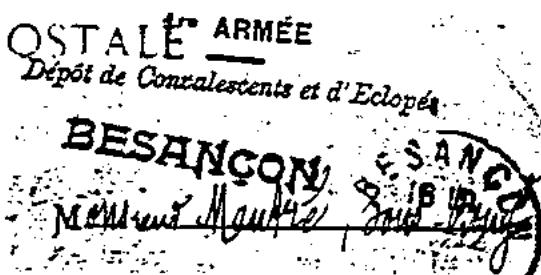
Pour les autres, un congé de convalescence ou de réforme sont proposés. On notera que les médecins militaires ne sont pas autorisés à délivrer une permission ou un congé de convalescence.

Chaque hôpital ou dépôt est commandé par un officier sous le contrôle du service de santé et installé dans de vastes locaux :

- soit au niveau armée

- ou corps d'armée.

Par la suite, ces locaux deviendront des centres de réforme.



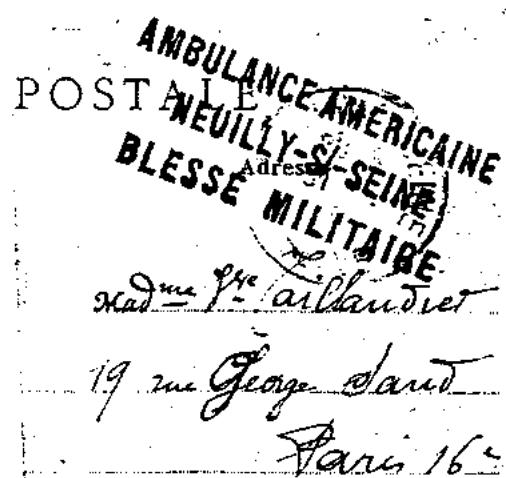
Citons encore les centres de rééducation des mutilés de guerre ... etc.

Les hôpitaux étrangers en France

Les alliés de la France créèrent dans notre pays des formations hospitalières dont ils assuraient complètement, financièrement et avec tout le personnel nécessaire, le fonctionnement.

On peut citer à titre d'exemple l'hôpital japonais à Paris installé hôtel Astoria, rue de Presbourg; l'hôpital russe au Carlton-hôtel, avenue des Champs-Elysées ; l'hôpital anglais du Tréport, de Caen, etc...

Les correspondances issues de ces formations étrangères, peu courantes, sont très recherchées des marcophiles.



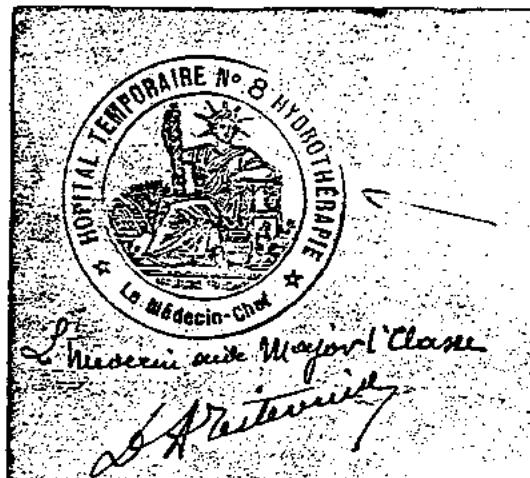
Marques diverses

Les services (aperçu)

Afin de faciliter le tri à l'intérieur d'un centre hospitalier, la spécialisation d'un service est souvent inscrite dans le libellé du cachet postal.

Hôpital temporaire n°8 "hydrothérapie"

ou encore : "Section de paludéens".

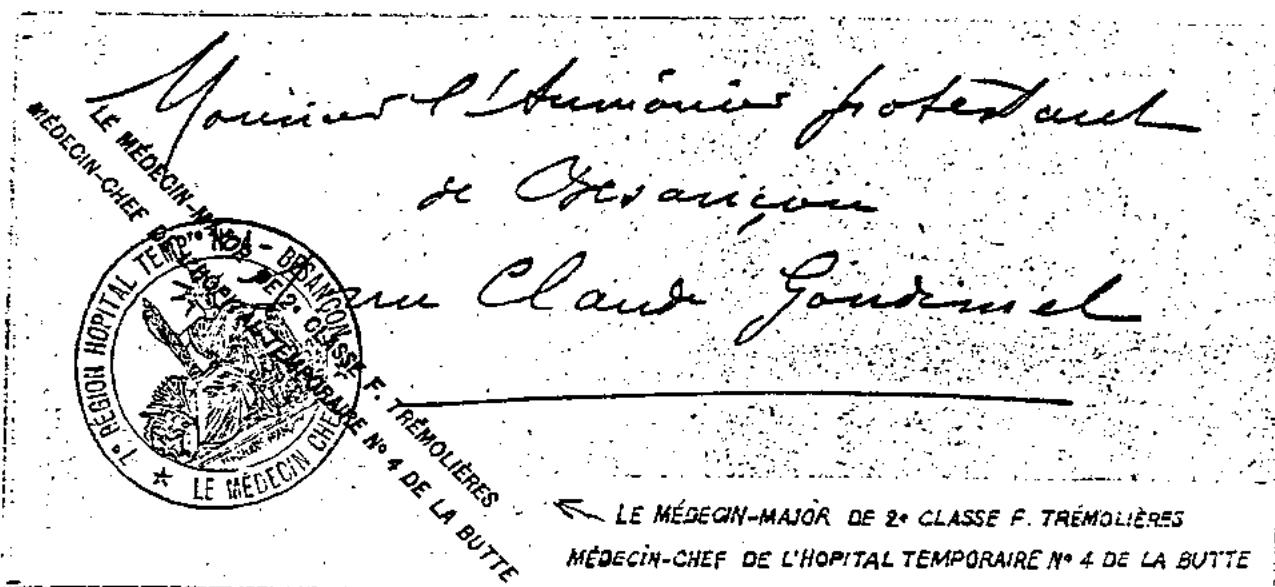


Le personnel

L'importance du personnel, de sexe indifférent, variable suivant le nombre de lits prévu pour un hôpital temporaire, est indiqué dans l'Instruction du 21 mai 1913, ainsi conçue (résumé) :

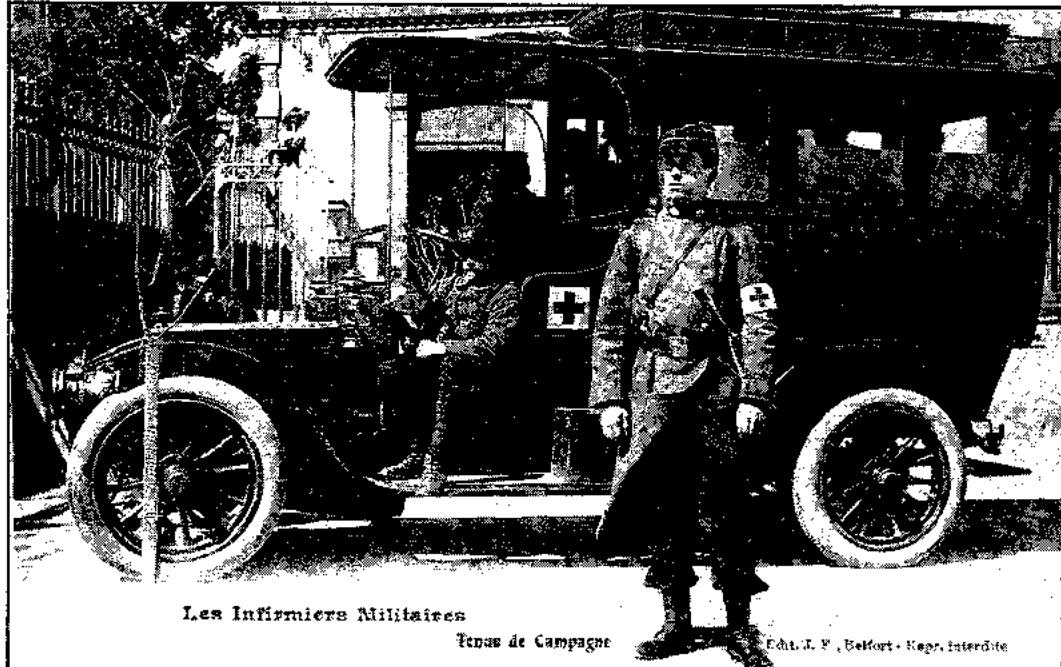
- **Personnel supérieur** : médecins-chefs, médecins traitants, aides-médecins, pharmaciens, officiers d'administration, gestionnaires et adjoints.

Le cachet postal, souvent personnalisé, est parfois accompagné d'une griffe linéaire.



- Personnel secondaire : infirmiers-majors, infirmiers de visite, infirmiers de salles et des services.

Nota : Le personnel civil est enrôlé par les comités en accord avec le délégué régional. Toutefois, les médecins-chefs, traitants, adjoints, etc, doivent être agréés par le ministre de la guerre. Le personnel militaire peut être mis à disposition des sociétés.



Les Infirmiers Militaires

Tenue de Campagne

Édit. J. V., Belhaut - Negr. interdite

Les brassards de neutralité :

Le port du brassard est prévu en application de la convention de Genève du 6 juillet 1906. Pour être valables, ils doivent être revêtus du cachet du ministère de la guerre et d'une lettre spéciale à chaque société d'assistance (décret du 2 mai 1913). La lettre S est attribuée à la S.S.B.M., la lettre F à l'U.F.F. et la lettre D à l'A.D.F.

Les brassards sont délivrés, contre remboursement, aux sociétés, par le service de santé revêtu des inscriptions réglementaires.

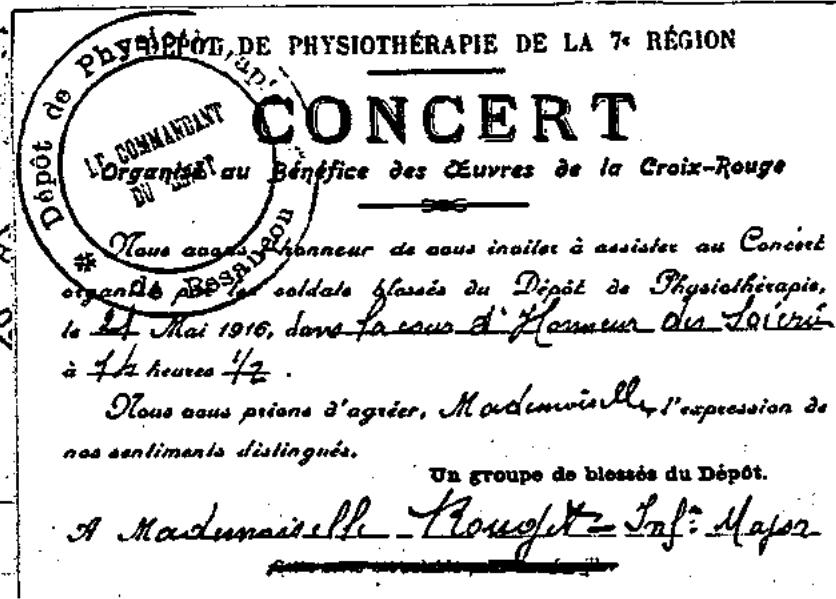
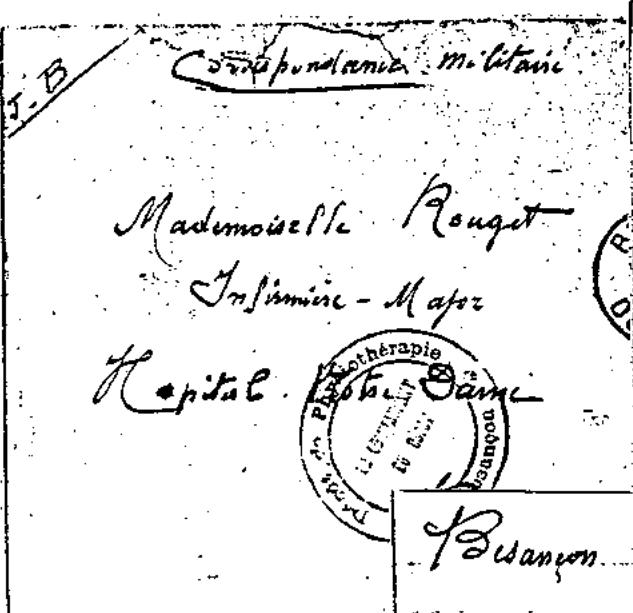
Fanions et lanternes :

Les comités créant des hôpitaux devront se procurer le fanion de la convention de Genève et le fanion national qui, aux termes de ladite convention et aussi du décret du 26 avril 1910, portant règlement du service de santé, doivent flotter sur toute formation sanitaire.

Ils devront, en outre, se munir de lanternes, l'une rouge, l'autre blanche, qui doivent la nuit, s'ajouter aux fanions.

La "gentille" infirmière

On ne saurait terminer ce chapitre sans y ajouter une note optimiste...



Mademoiselle

J'ai bien l'honneur de
vous inviter à venir passer dimanche, une
matinée concert, organisée par un groupe de
blessés, dans la cour d'honneur des Soirées.

Si j'ai le plaisir de vous
compter parmi les spectateurs, de votre côté...
vous aurez le plaisir d'entendre et d'applaudir
une de mes nouvelles pièces, faite spécialement
pour les Soirées - c'est une Revue de
Mécanothérapie qui porte pour titre "Et
nous aussi, on les aura", de plus un partie
Concert organisé par des artistes de métier -

Comptant, Mademoiselle, sur votre
présence, je vous prie d'agréer, avec mes
remerciements, l'hommage de mon plus
profond Respect.

Votre très reconnaissante

5. Le contrôle postal militaire

La censure - Les prisonniers de guerre

La légitimité du Contrôle Postal

L'inviolabilité du secret de la correspondance est un principe qui découle du respect de la liberté et de la responsabilité humaine.

Cependant en cas de guerre, lorsque l'intérêt supérieur du pays est mis en cause, le viol de la pensée devient légitime. Il appartient au gouvernement et à l'autorité militaire de prendre des dispositions pour limiter les indiscretions car la conservation du secret des opérations est l'un des principes de la guerre. Mais il importe également, en particulier, que le commandement soit renseigné sur l'état d'esprit des troupes et que le gouvernement, grâce à des sondages, puisse connaître le moral de la population civile.

Le contrôle est destiné à sanctionner ces prescriptions en veillant à leur application. Cette effraction légalisée du secret des correspondances prend le nom de censure. Toutefois, il n'est pas question d'ouvrir et de refermer les lettres sans trace apparente. A cet effet, le Service de Contrôle Postal dispose de nombreuses marques qui renseigneront destinataire et expéditeur, afin qu'ils puissent en faire leur profit ultérieurement.

C'est *l'histoire d'Anastasie!* : au cours de la guerre 14-18, un frondeur humoristique, probablement un chansonnier, désigna ainsi cet organisme. Ce faisant, il n'avait certainement pas l'intention de rendre un hommage quelconque à une sainte martyrisée qui porte ce nom, mais plus sûrement de ridiculiser un service gênant et indiscret en l'affublant d'un nom un tantinet désuet :



Toutes les marques portées par les plis censurés se rapportent intimement à la marcophilie, puisqu'il s'agit de correspondances affranchies ou en franchise acheminées par le Service Postal.



Organisation du Service de Contrôle Postal

Ce service n'avait pas fait l'objet dès le temps de paix d'une réglementation précise. Aussi son organisation et sa mise au point furent progressives.

Pendant la guerre et même parfois après l'armistice, des commissions de contrôle postal sont mises sur pied. On distingue deux catégories :

- Celles installées dans les villes dont une trentaine en France y compris l'Afrique du nord et quelques commissions à l'étranger ; elles ont en charge l'examen des correspondances civiles;

- Les autres sont instituées dans chaque armée par le général commandant. En principe, il est créé trois commissions : la première opère dans les bureaux de payeurs, la seconde au bureau frontière et la troisième dans les bureaux civils de la zone des armées.

Chaque commission comprend au moins deux membres dont l'un est investi des pouvoirs de police judiciaire (en sont exclus les agents de la poste civile ou de la poste militaire).

A la fin de la guerre, toutes ces commissions auront contrôlé un nombre considérable de correspondances.

Aussi, l'étude qui est proposée ici se limite à quelques exemples de contrôle effectués.

Ière armée :

Le contrôle postal est assuré principalement par les services :

- du bureau frontière A (Besançon - chef-lieu de la 7ème Région),
- du bureau frontière B (Gray - 21ème région, chef-lieu Epinal).



7ème Région :

Les villes de Belfort, Besançon, Bourg-en-Bresse, Pontarlier et Vesoul disposent chacune d'une commission de contrôle postal. Belfort et Vesoul examinent les correspondances frontalières, dont celles échangées avec l'Alsace (reconquise).



La commission de Bourg-en-Bresse contrôle du courrier émanant de France ainsi que la correspondance "civile" provenant de Suisse (avec Pontarlier, Lyon et Bellegarde).

Contrôle postal particulier

Deux services de centralisation et de contrôle du courrier à destination des prisonniers de guerre (dans les deux sens) fonctionnaient, l'un à Besançon, l'autre à Pontarlier.

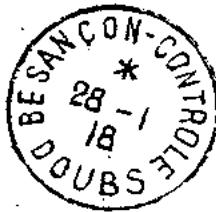
Le 27 juin 1918, le centralisateur de Beaune fut substitué à celui de Pontarlier.

Ces deux services sont l'objet du présent chapitre.

La commission de Besançon

Cachets de type administratif :

Cachet à date : 28.01.1918



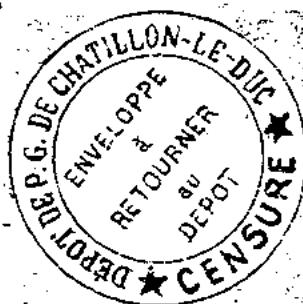
Mme Bourvert
Revue à Paris le.

Etiquette "manuscrite" pour envoi en nombre, à destination du camp de Prisonniers de Guerre de Châtillon-le-Duc, à proximité de Besançon, transit par la Suisse (Berne) le 11.04.1918.

A l'arrivée, cachet de contrôle "P.G. - 7e Région".



Châtillon-le-Duc



J. M.

Conseil le Receveur
Principal des Postes



Besançon

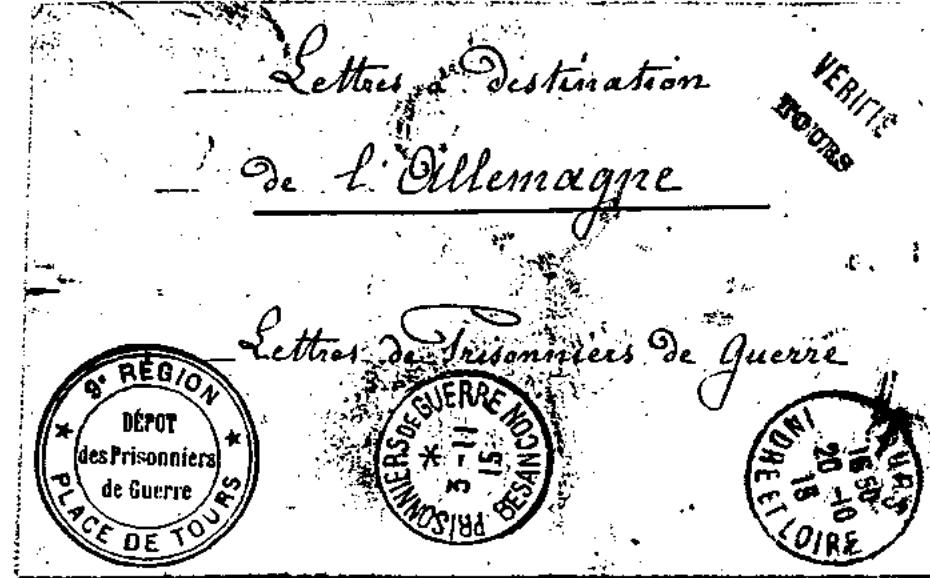
Pli au départ de Châtillon-le-Duc en franchise "Le Commandant du Dépôt", avec instruction : cachet "enveloppe à retourner au Dépôt Censure" (de la 7e Région).

Lettre mise à la boîte à Besançon pour Besançon (courrier local) le 18.03.1918.

Cachets à date :

Envoi vers l'Allemagne (P. G. allemands en France) :

Etiquette d'un paquet de lettres, cachet du dépôt de P. G. de Tours, griffe de censure "Vérifié Tours", départ le 20.10.1915, passage au centre de Besançon, cachet P. G. le 3.11.1915.



D'Allemagne vers la France (P. G. français) :

Marque de départ :

"Von französischen Gefangenen in Deutschland" (de prisonniers français en Allemagne).

"Briefpostbund" (liasse de lettres postales).
von (de) Karlsruhe (Baden) 1 (bureau n°1).
nach (vers)

Cachet d'arrivée: "Besançon Prisonniers de Guerre". Le 10.09.1915



Marque linéaire :

Etiquette des Postes suisses, cachet "Bern-Transit" - Croix-Rouge -

"Kriegsgefangenenpost" (Poste des prisonniers de guerre), 30 nov. 1914.

Griffe linéaire d'arrivée:

"Besançon / Prisonniers de guerre".

Nota : Les cachets de franchise des camps de prisonniers, tant allemands que français, sont extrêmement variés et échappent à toute classification ; il en est de même des marques de censure telles *censuré, vu, visé par l'interprète*, etc...



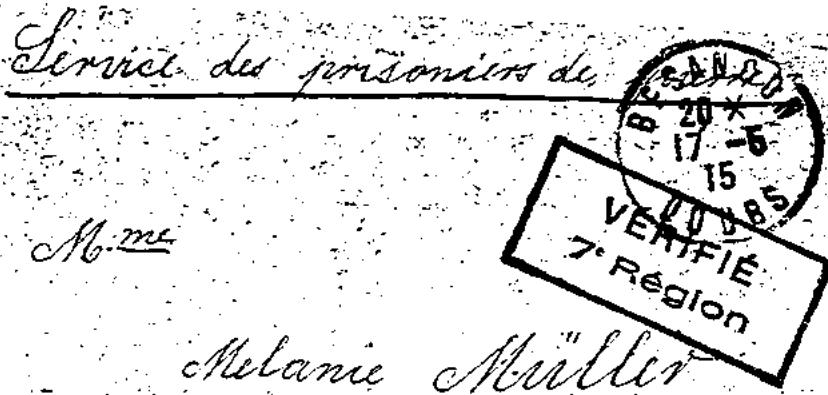
Cachet rectangulaire "Vérifié 7e Région" (en bleu)

Lettre expédiée par un otage détenu à la citadelle de Besançon.

Au départ, franchise manuscrite "Service des prisonniers de guerre" le 17.05.1915.

Adressée au dépôt des Alsaciens-Lorrains de St-Remy (Bouches-du-Rhône).

"Vérifié 7e Région".



*Mme Müller, otage
citadelle - Besançon
(Doubs).*

*depot des Alsaciens - Lorr.
St. Remy.
(Bouches - du - Rhône)*

*Kriegsgefangenen sendung
An Henry
Joh. St. Jam Guissmann
Besançon. Doubs.
à l'hôpital militaire
St Jacques
(France.)*



Lettre au départ de Saargemünd (Sarreguemines) le 22.06.1915. Franchise manuscrite "Kriegsgefangenen sendung" (envoi de prisonnier de guerre).

Cachet de censure allemand (bleu) de Diedenhofen (Thionville).

Geprüft (contrôle),
u. zu berfördern (à expédier).
P. K. (Postamt Kontroll).

Cachet type allemand dit "à lunules hachurées" du 22.06.1915.

2-3 N (entre 2 et 3 heures de l'après-midi).

1 (numéro du bureau).
a (guichet)¹.

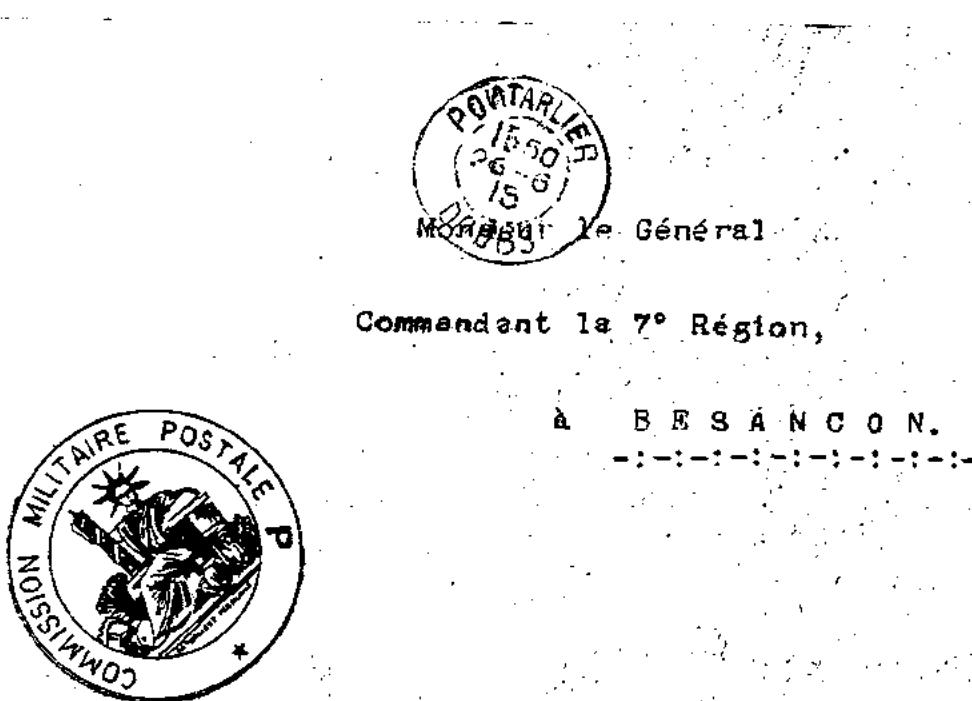
Destination Besançon, hôpital militaire. "Vérifié 7e Région"

1. a, b ou c, etc... : pour la journée correspondante (le 26.6.1915), cette lettre correspond au temps passé par un guichetier permettant ainsi de l'identifier pour d'éventuelles recherches.



La Commission spéciale qui siègeait à Pontarlier est l'une des plus grandes usines de contrôle mise sur pied pendant la guerre. Les lecteurs atteignaient le nombre de 1300, dont deux cents seulement d'ailleurs connaissaient parfaitement l'allemand.

Cette commission avait bien attendu une série imposante de cachets. Tout d'abord le grand cachet de type administratif ci-dessus ou encore "Commission militaire P" (Pontarlier).



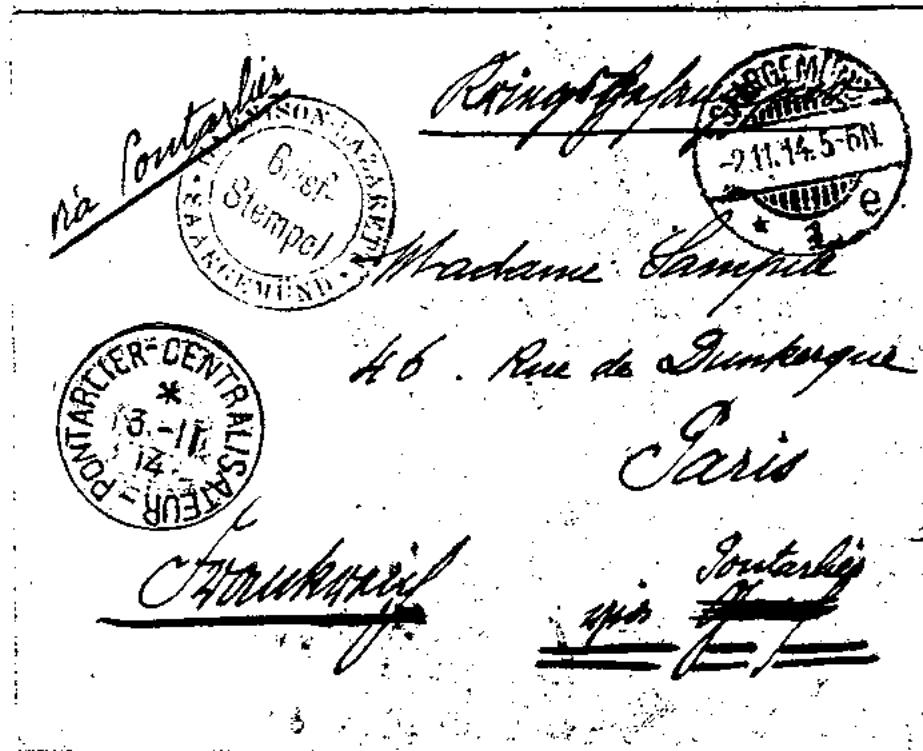
Lettre adressée au général commandant la 7e Région, le 26.6.1915.

Cachets à date :

Lettre d'un P. G. français, en franchise mention manuscrite "Kriegsgefangenen" (prisonnier de guerre), en traitement au *Garnison-Lazarett de Saargemünd* (hôpital de garnison de Sarreguemines), pour Paris.

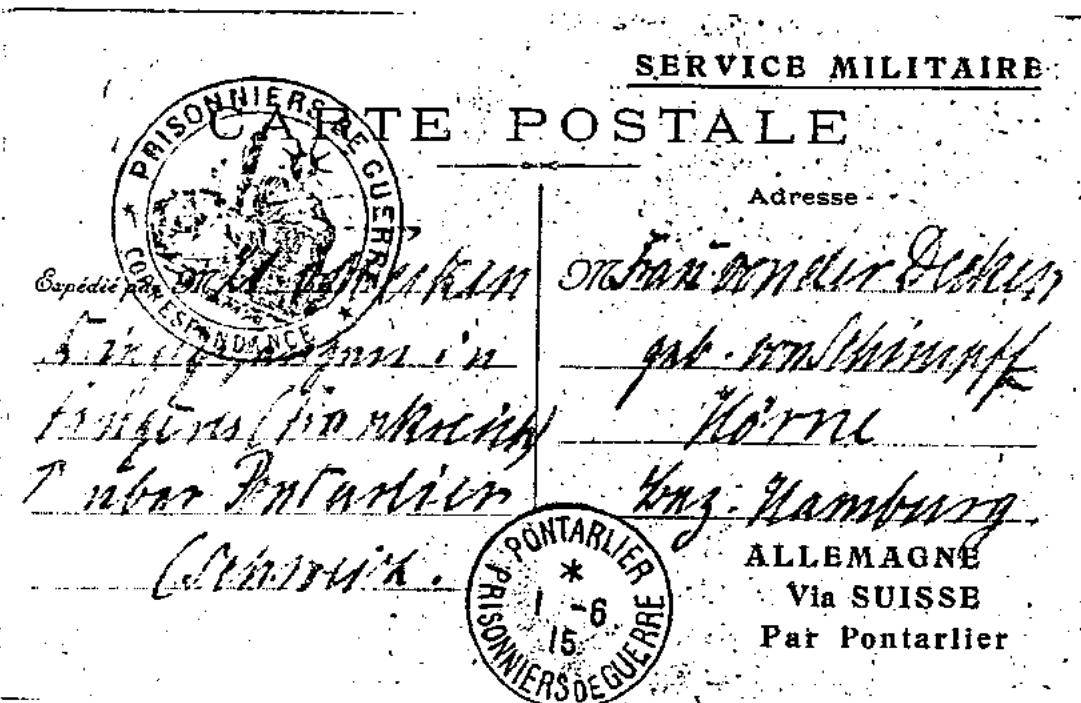
Au départ, cachet de type allemand dit "à pont et lunules hachurées", le 2.11.1914, via Pontarlier "manuscrit".

Cachet "Pontarlier-Centralisateur" du 3.11.1914. Ce service dépend des P.T.T., il est chargé de centraliser le courrier des P.G.



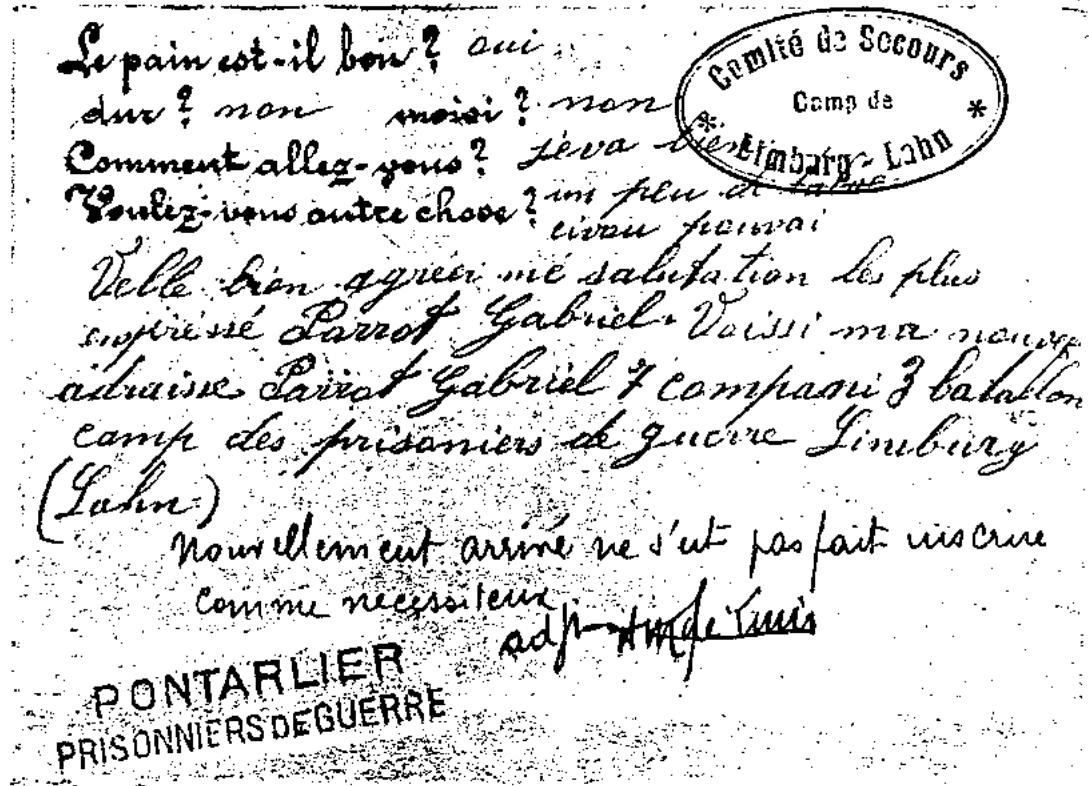
Carte imprimée "Service Militaire" et "Allemagne Via Suisse par Pontarlier" expédiée par un P. G. allemand du camp de Fougères pour Hambourg.

Cachet type administratif apposé au départ du camp et cachet (en transit) "Pontarlier / Prisonniers de Guerre" du 1.6.1915.



Marque linéaire :

Carte réponse au départ du camp de Limburg-Lahn (Limbourg sur la Lahn - Hesse) le 9 nov. 1915.
Sur la réponse, marque linéaire "Pontarlier / Prisonnier de Guerre".



Cachet rectangulaire "Ouvert par l'autorité militaire"

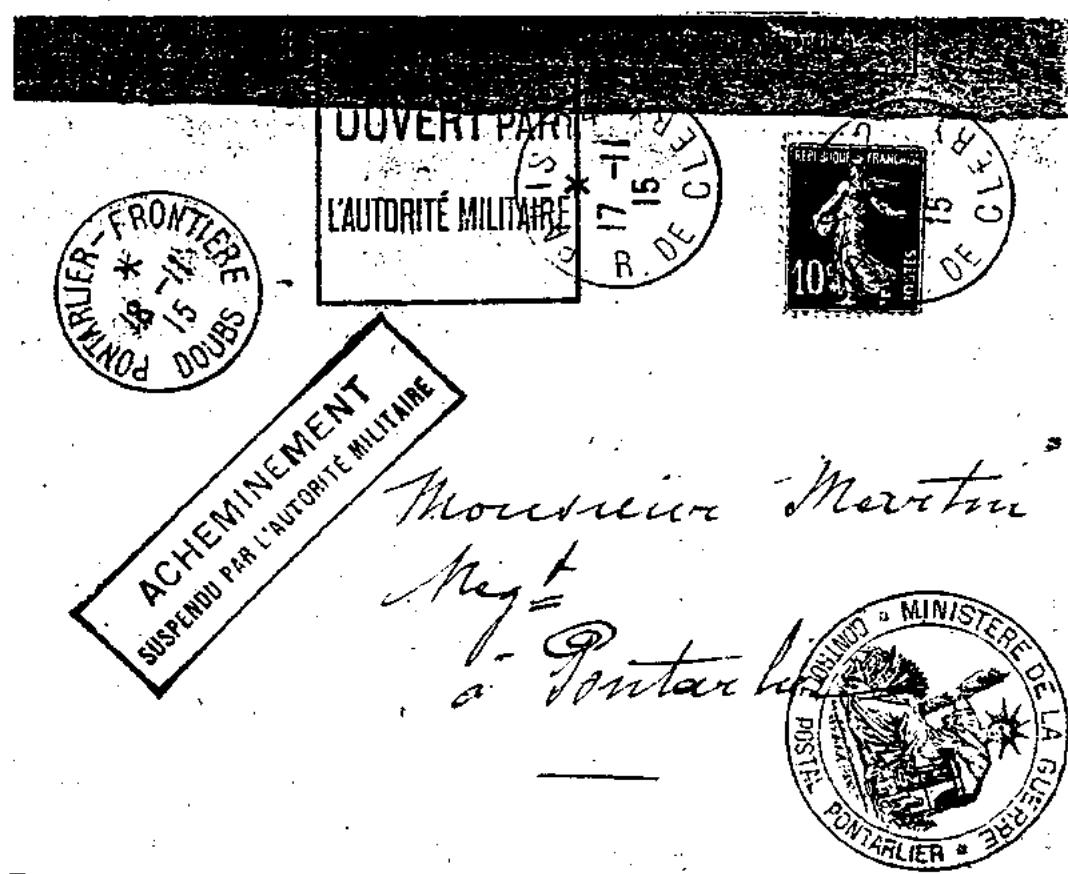
Lettre au départ de Paris le 17.11.1915,
arrivée à Pontarlier.

Cachets:

- type administratif,
- à date Pontarlier-Frontière le 18.11.15.

Pli ouvert puis refermé avec bande de fermeture :

- Ouvert par l'autorité militaire,
- Acheminement suspendu par l'autorité militaire.



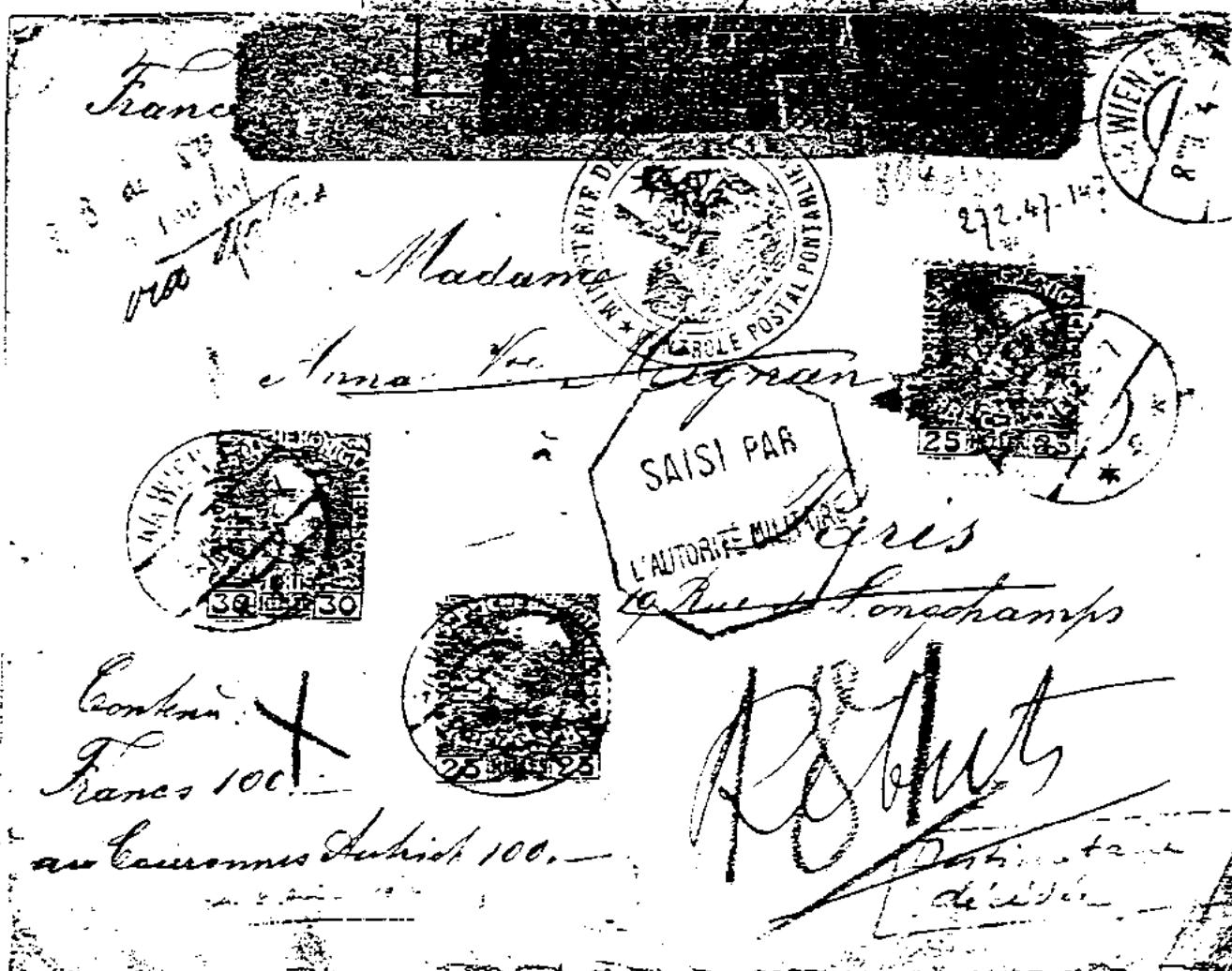
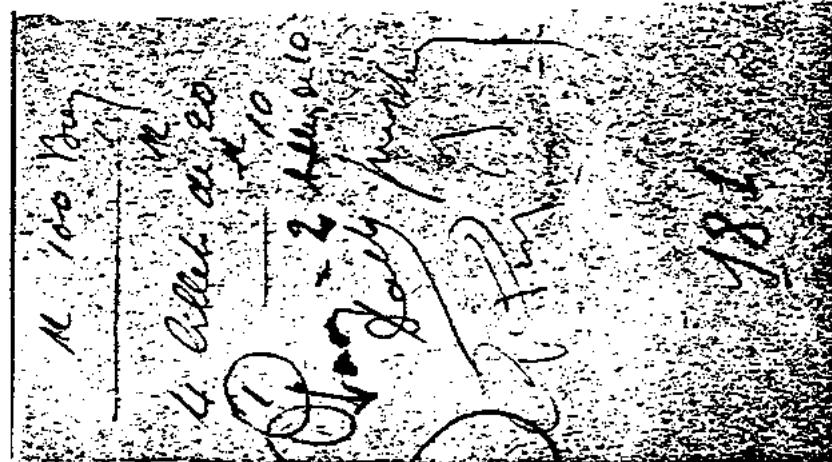
Cachet octogonal : la marque de saisie

Si le non-acheminement d'un pli et son renvoi à l'expéditeur sont des sanctions bénignes, la saisie est autrement sévère. En effet, c'est la sanction extrême appliquée par la censure. Cette saisie s'exerce surtout sur les correspondances à destination ou en provenance de l'étranger.

En un temps où la poste aérienne n'est pas encore exploitée, les liaisons internationales et intercontinentales se font obligatoirement en transit par notre pays avant d'atteindre les pays neutres avoisinants l'Allemagne. L'exploitation des renseignements que contient ce courrier, procédé peut-être inélégant et peu scrupuleux, se justifie par le droit de belligérance.

Les marques de saisie pour l'enregistrement de dossiers sont généralement manuscrites.

Un pourcentage assez réduit de ces correspondances saisies est frappé d'une estampille octogonale portant l'inscription "Saisi par l'Autorité Militaire" comme ici à Pontarlier, ville frontière avec la Suisse.



Analyse des inscriptions principales portées recto (et verso) sur la lettre ci-contre :

Lettre chargée, c'est-à-dire en valeur déclarée (cachets de fermeture en cire au verso), adressée à Madame Anna veuve Mignan à Paris, 10 rue de Longchamps, affranchie à $2 \times 25 + 30 = 80$ Hellers, au départ de Vienne (Autriche) le 8 août 1914, pour Paris via l'Italie puis la Suisse.

Cet itinéraire est attesté en particulier :

- par l'indication manuscrite portée sur le devant de lettre "Via Italie", confirmée au verso par le cachet de l'ambulant italien "Venezia-Milano" daté du 12 août, au côté duquel sont frappés successivement :

- le cachet d'un convoyeur suisse du 13 août,
- le cachet d'arrivée à Pontarlier du 14 août.

Nous sommes au début des hostilités, aussi la provenance de cette missive suscite une curiosité accrue. La commission de contrôle de Pontarlier 'saisit' cet envoi et appose :

- son grand cachet circulaire de type administratif,
- sa marque octogonale "Saisi" par l'Autorité Militaire.

La pli est ensuite confié au Séquestre général. Celui-ci constitue un dossier avec son numéro inscrit sur le devant et sur la fiche de décompte : 181 (en bleu). Le contenu se trouve ainsi vérifié et (dans ce cas) comptabilisé : Francs 100 ou Couronnes Autrich (iennes) 100.

L'enveloppe ne contenant aucun élément subversif est refermée à l'aide d'une bande de fermeture, puis remise dans le circuit postal¹:

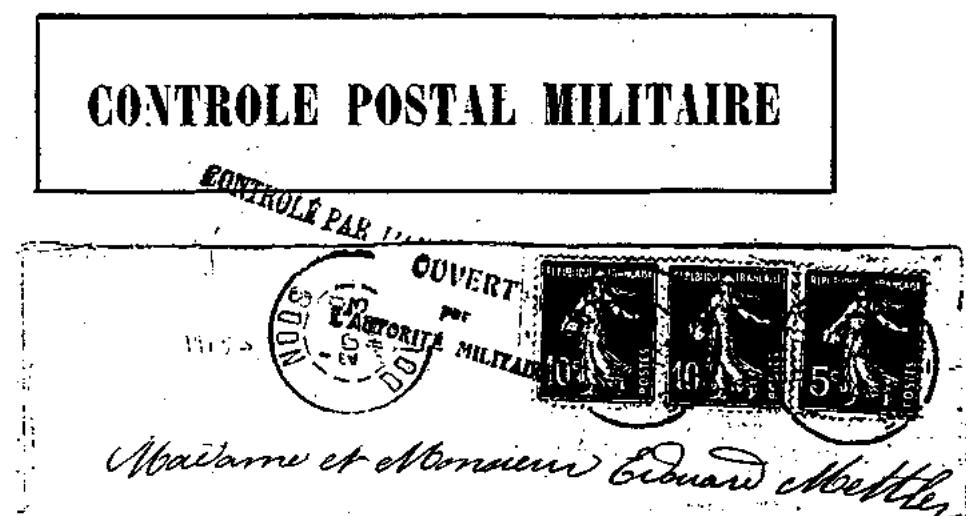
- arrivée à Paris le 18 août (verso),
- non distribuable : mention au recto "Destinataire décédé".

Finalement après un délai pour vérification, la lettre est mise au service des rebuts (cachet au verso du 29 août 1914) et l'argent laissé à celui du domaine de l'Etat.

Les marques de fermeture : des bandes de différents modèles (papier blanc ou papier cristal) sont utilisées pour refermer les lettres. La bande la plus fréquente porte l'inscription :

"Contrôle Postal Militaire".

D'autres bandes précisent "Ouvert par l'Autorité Militaire". Mais les commissions ont également à leur disposition des cachets linéaires avec les mêmes libellés sur une, deux ou trois lignes (couleur violet ou rouge).



1. Les plis renfermant des renseignements interdits, que l'ennemi n'a pas à connaître, ou témoignant de sentiments pacifiques ou anti-français, restent réellement saisis.

Par ailleurs, des listes noires paraissent périodiquement sur le journal officiel, sur le bulletin postal, sur les listes confidentielles établies par les différents ministères.

On connaît la liste des établissements, des intermédiaires et personnes suspectes, etc...

Cachets de forme ovale "Ouvert par l'Autorité Militaire"

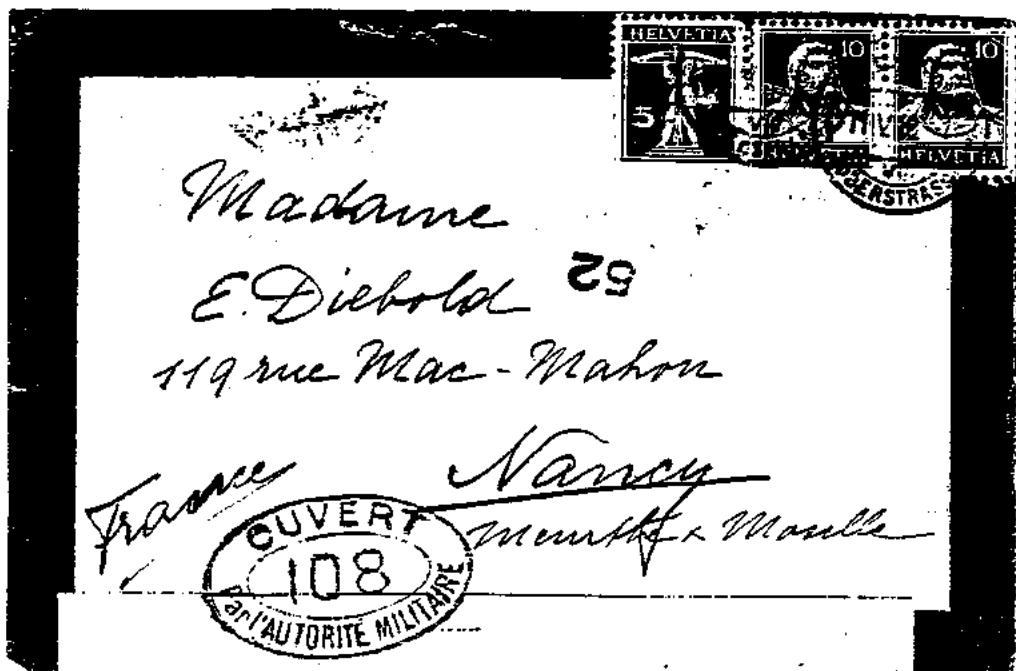
Ce type de cachet apparaît, avec un numéro au centre, à partir de 1916. 960 numéros sont ainsi affectés et répartis entre 19 commissions de contrôle (France, Afrique du nord et étranger) : De 1 à 50 Dieppe, de 51 à 100 Belfort, de 101 à 200 Pontarlier, etc...

En fait, tous les numéros attribués n'ont pas toujours été entièrement utilisés, le dernier connu (953) est celui de la commission installée à Port-Saïd.

Ce nouveau système permet d'identifier la commission, les cachets rectangulaires et griffes linéaires disparaissent.

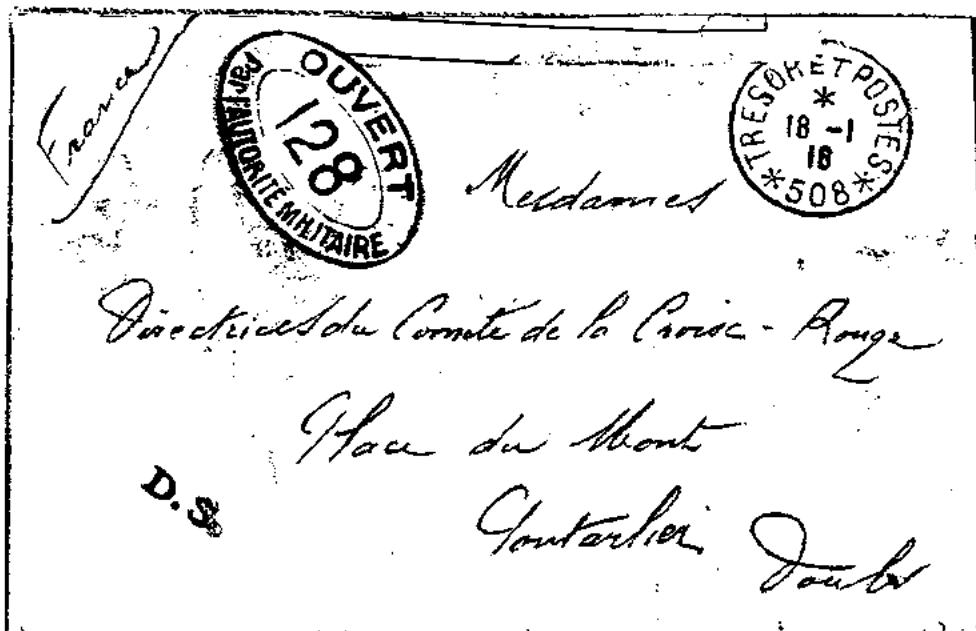
Pontarlier : Dans la série 101 à 200 qui lui est dévolue, la commission réserve les numéros 101 à 150 pour le contrôle de la correspondance "civile".

Lettre mortuaire en provenance de Suisse au départ de Zürich le 25.05.18 pour Nancy affranchie à 25 cts "Ouvert /109 / par l'Autorité Militaire". 52 = n° du lecteur.



Correspondance en franchise :

Cachet du secteur postal n°508¹ (57e Division d'Infanterie) pour Pontarlier le 18.1.1916 "Ouvert / 128 / par l'Autorité Militaire". DS = initiales du lecteur.

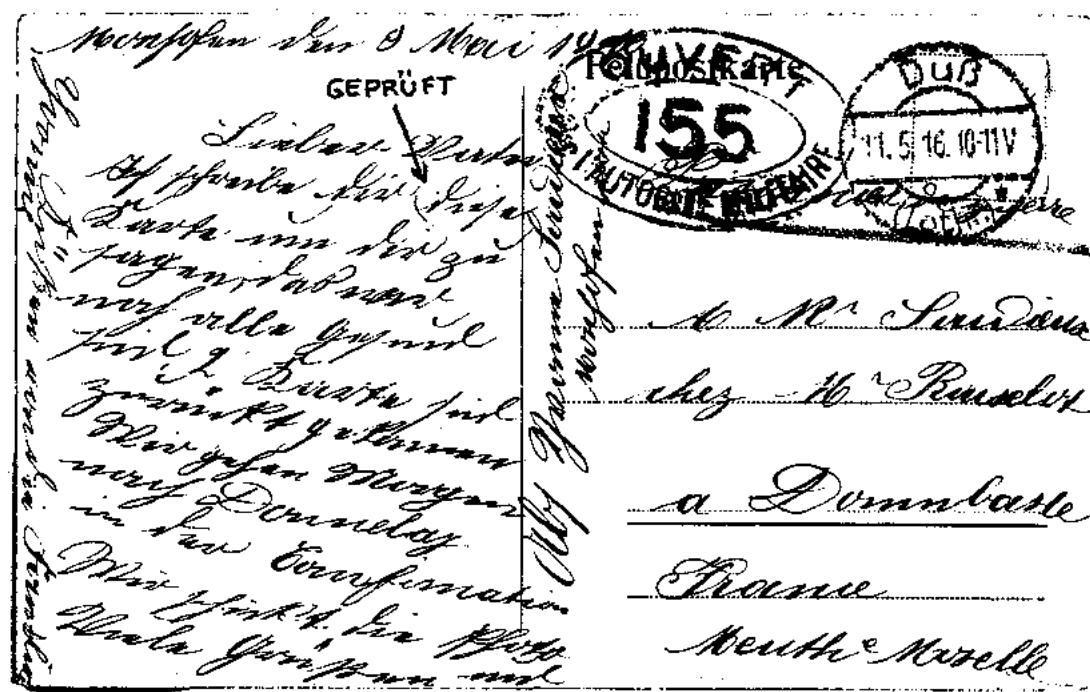


1. La série 500 fut attribuée aux secteurs postaux de l'armée d'Orient organisée en Grèce à Salonique sous la conduite successive des généraux Sarrail, Guillaumet et Franchet d'Esperey (1915-1919). Ici n°508.

Les numéros 155 à 199 sont utilisés par la section correspondante aux prisonniers de guerre :

Carte expédiée par un P. G. de Monhofen (Moncourt) le 9 mai 1916. Franchise manuscrite "Prisonnier de Guerre" (souligné par un trait de crayon bleu).

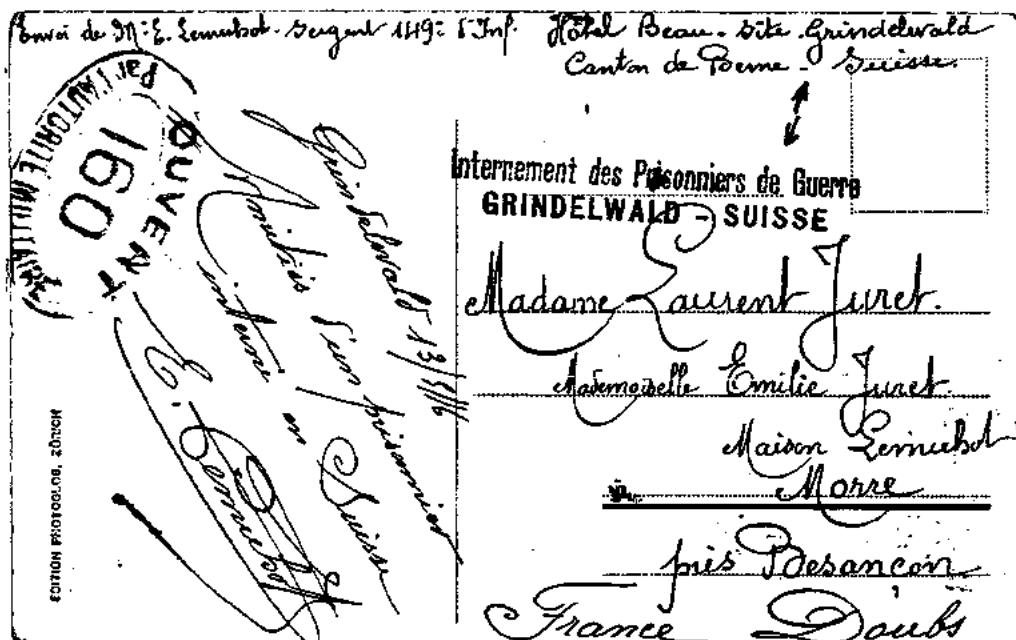
Marque de censure allemande *geprüft* = contrôlé (frappe pâle), au départ de *Duß* (Dieuze) le 11.5.1916 (Moselle annexée) pour ...Dombasle ! Meurthe-et-Moselle, via Pontarlier "Ouvert / 155 / par l'Autorité Militaire"¹.



P. G. internés en Suisse :

Carte expédiée de Grindelwald par un interné français à l'hôtel Beau Site à Grindelwald le 13.5.1916 pour Besançon².

"Ouvert / 160 / par l'Autorité militaire"



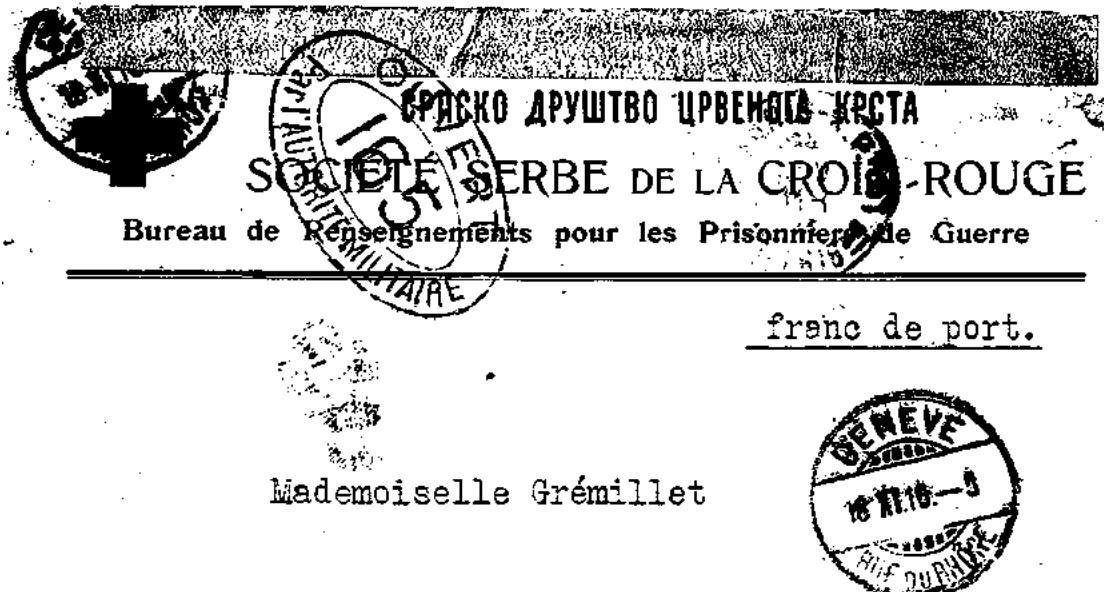
1. On peut remarquer l'incohérence de l'ouverture d'une carte postale! Le cachet ne fait évidemment qu'attester le passage au contrôle du texte.

2. La mention manuscrite "Interné français hôtel Beau-Site à Grindelwald" en haut de la carte à droite est suffisante pour obtenir la franchise. Celle-ci n'est accordée qu'avec l'apposition de la griffe linéaire officielle prévue pour le cas des internés.

Les organismes de caractère humanitaire n'échappent pas à la censure :

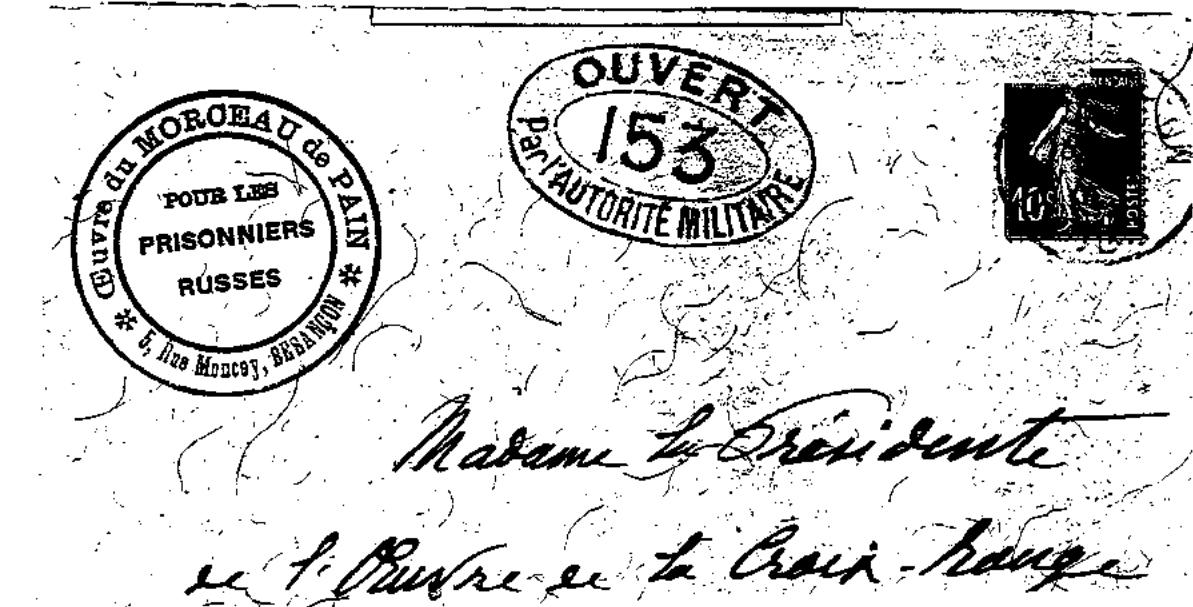
- Croix-Rouge

Lettre à en-tête de la Croix-Rouge Serbe, au départ de Genève le 18.11.1916 "franc de port" pour Paris. "Ouvert / 165 / par l'Autorité Militaire".



- Oeuvre de bienfaisance

Lettre avec cachet "Oeuvre du morceau de pain pour les P. G. russes" au départ de Besançon affranchie à 10 cts¹ pour la Croix-Rouge à Pontarlier. "Ouvert / 153 / par l'Autorité Militaire".



1. La multitude des lettres envoyées pendant la Grande Guerre peut laisser penser que n'importe qui, relevant plus ou moins de l'armée, de la Croix-Rouge ou d'un quelconque organisme officiel avait droit à la franchise. En fait, il n'en était rien.

C'est le cas pour cette lettre dûment affranchie, le cachet de l'œuvre n'ayant pas conféré la franchise. Toute expédition exempte de taxe faisait l'objet d'une réglementation précise quel que soit l'expéditeur et ses droits éventuels. Treize bureaux établis en France (pas un de plus), eurent droit à la franchise pour les lettres de vingt grammes maximum, en provenance ou à l'adresse d'eux-mêmes. Pour attester ce droit, il devait être apposé sur toute correspondance une griffe, ou un cachet, dont le libellé était imposé par décret.

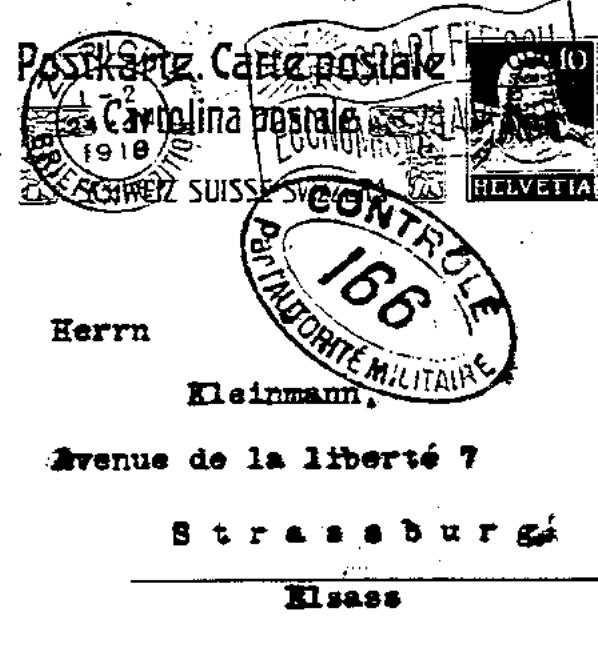
Les cachets ovales avec mention "Contrôlé"

Dans ce type de cachet, le mot "Contrôlé" est substitué au mot "Ouvert". Il est utilisé par les commissions de contrôle aux armées, principalement installées auprès des bureaux-frontières des gares régulatrices (service mis en place le 26 janvier 1915).

Ces commissions contrôlent les correspondances plus spécifiquement militaires en direction ou en provenance des armées.

Le numéro inscrit à l'intérieur du petit ovale est en chiffres penchés. Il appartient à une série discontinue commençant à 1 et se terminant à 220.

Ces cachets se rencontrent avec centres vides ou numéros ajoutés au crayon et parfois, après l'armistice, accompagné de cachets de lecteur.

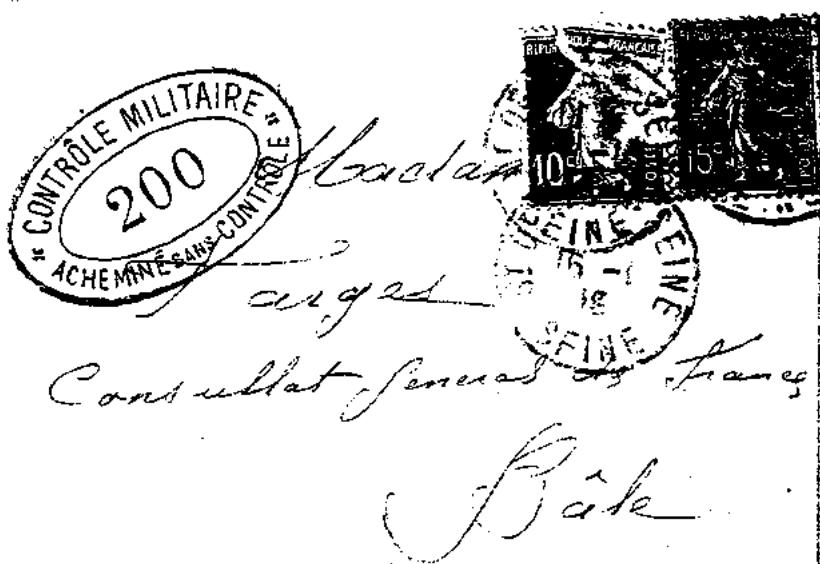


Carte en provenance de Suisse pour Strasbourg le 24.IV.1918: "Contrôle / 166 / par l'Autorité Militaire".

Cachet "Acheminé sans Contrôle"

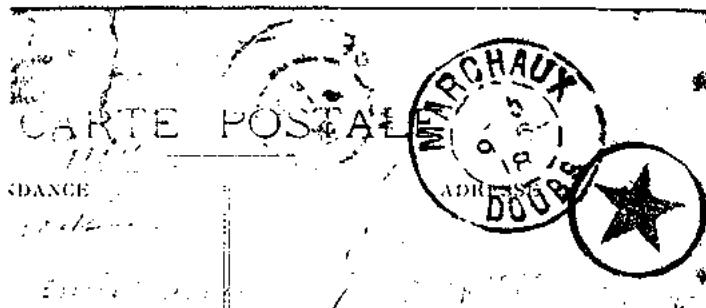
Ce cachet se présente sous la même forme et les mêmes dimensions que les cachets "Ouvert" et "Contrôlé". Il est appliqué sur certains plis, correspondances des ambassades ou consulats par exemple, et ne portant par conséquent pas de traces d'ouverture ni de fermeture.

Les numéros réservés et rencontrés avec cette mention sont ceux de la fin de chaque série attribuée aux commissions de contrôle : 200 = Pontarlier, sur lettre adressée au consulat de France à Bâle le 16.1.1918.



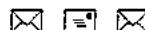
Autre marque :

Les centres disposent également d'un signe particulier, une étoile rose, dont l'apposition sur une correspondance signifie qu'il est inutile d'en vérifier le contenu.



En conclusion :

Les renseignements relevés sur les lettres, en particulier sur celles venant d'Allemagne, sont surtout d'ordre psychologique et moral, ou bien politique ou économique. C'est en partie grâce à ces indications qu'il fut possible de suivre le fléchissement graduel de la résistance allemande.



La Poste aux Armées 1914-1918 :

Cette étude est parue dans la revue historique annuelle les *Chroniques du Graouilly* éditée par la Société d'Histoire de Woippy.

Rappel des chapitres :

Chroniques du Graouilly n°4 - 1994 : La Poste française aux Armées 1914-1918.

= n°5 - 1995 : Les marques militaires de franchise postale.

= n°6 - 1996 : Les marques de caractère ferroviaire.

= n°7 - 1997 : Les marques des formations sanitaires.

= n°8 - 1998 : Les marques de contrôle postal, censure et prisonnier de guerre.

Sources :

Archives militaires - Château de Vincennes (J. O. 1874, 1899, 1913 et extraits 7e Région)

Archives départementales de la Moselle (Lois - Réf 532 PER)

Bibliographie :

DELOSTE (Colonel). Histoire Postale et Militaire 1ère Guerre Mondiale. 1968.

De FONTAINES Robert. Le 7e C.A. et la bataille d'Alsace, août 1914. La place de Belfort. Le Service des forts (Académie de philatélie 1978, tirés à part).

FALLOT Pierre. Histoire postale du département du Doubs. 1973

GALLICET Pierre. Les hôpitaux militaires 1914-1918 (Union marcophile 1995, tiré à part).

LEJEUNE Pierre. Les feuilles marcophiles - suppléments. 1975-1984.

LESPINE Louis. Les hôpitaux de la Croix-Rouge. Paris/Nancy. 1914.

MOGNON René. Le département du Doubs et la 1ère Guerre Mondiale. Expositions marcophiles, niveau régional, Chalon-sur-Saône 1984, Audincourt 1985.

Histoire postale et militaire de la 7ème région. Exposition-concours, niveau national (médaille d'argent), Nancy, 1986.

POTHION Jean. Les bureaux ambulants, les cachets de gare. 1975.

SINAIS Bertrand. Catalogue des oblitérations militaires françaises 1914-1918. 1979.

STROWSKI Stéphane. Les estampilles de la Grande Guerre. 1929.

Et mes remerciements à Messieurs :

LELORAIN Gérard, président de l'Amicale philatélique de Metz, pour le prêt de documents (partie Lorraine) ; SCHMITT Jean, secrétaire de l'Amicale philatélique de Metz, pour les transcriptions des textes allemands/français ;

THOEN Philippe, de la Société d'Histoire de Woippy, pour le montage et l'adaptation des différents chapitres dans les *Chroniques du Graouilly*.

René MOGNON



LE TRAVAIL

Journal des Prisonniers de Guerre du Camp d'Hammelburg.

Paraissant tous les dimanches

Le Numéro : 0 mk. 15

REDACTION

Sergent-fourrier

G. Martin de Gé

ADMINISTRATION

Cap. Majorolle

Serg. G. Mulard

Abonnements :

5 Numéros 0 mk. 75

10 — 1 mk. 50

Les manuscrits ne sont pas rendus.



*Chercherai par mon corage
Que je suis reconforter
Car avec mon grand damage
Ne veux morir n'affoler.*

Les leçons de la Captivité

LA SYMPATHIE

DANS une association fermée telle que nous en constituons au Camp, les phénomènes bien connus de l'imitation sont d'une envergure particulière. Toute chose a son contre-coup, chacun influence son semblable et en est influencé, et il n'est pas de solitaire, volontairement écarté des banalités environnantes, qui ne subisse, bon gré mal gré, l'attraction instinctive vers l'imitation.

On imite d'abord les idées, les sentiments, les vouloirs : tantôt s'épand un souffle patriotique, tantôt les esprits désabusés condamnent le vertige qui les a déçus ; tantôt l'espérance, tantôt l'abattement. Telles les aigles impériales qui voient de clocher en clocher, de baraque en baraque voler l'imperceptible escadre aérienne des rumeurs, des cancans, tout ce

branle-bas d'agitation qui finit parfois en tempête après être né d'un souffle. Les idées du jour s'affichent avec une ostentation particulière et on se les approprie avec la même diligence que l'on mettra à les honnir le jour où, vieilles monnaies passées d'usage, elles auront cessé de convenir.

Puis les manières s'imitent, les gestes affectés qui viennent avoir un sens profond, les expressions de langage et l'accent, les coutumes, les occupations, les jeux. La mode, ici comme partout, fait ses ravages, et les arbitres du goût sont les rois dans ce microcosme.

Cette disposition à l'imitation, outrée serait un mal si elle ne se laissait diriger et canaliser dans le sens voulu, par l'éducation et par la sensibilité. Aux vibrations naturelles et instinctives que déterminent en nous les joies et les peines d'autrui, la sympathie ajoute un élément imaginaire : nous dépassons notre propre personne, nous nous irradions au dehors, aspirant à atteindre chez les autres la source du foyer qui nous réchauffe. Une divina-